

Rapport de gestion de la

cpev

**CAISSE DE PENSIONS
DE L'ETAT DE VAUD**

2006

cpev

www.cpev.ch



**CAISSE DE PENSIONS
DE L'ETAT DE VAUD**

55e rapport annuel

Exercice 2006



Les Retraites Populaires, dont le siège est à Lausanne, gèrent la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud.

Sommaire

Conseil d'administration	5
Rapport d'activité	7
– Conseil d'administration	9
– Effectifs des assurés	11
– Bilan	12
– Exploitation	20
– Conclusion	23
Comptes annuels	25
– Table des matières	26
– Bilan au 31 décembre	27
– Compte d'exploitation	28
– Annexe	30
Inventaire	55
– Liste des immeubles par district	56
– Valeurs au bilan par district	58
Rapport de l'organe de contrôle	59
Appendice	63
– Prestations mensuelles en cours au 1er janvier 2007	64
– Âge des assurés du plan de base à l'entrée dans la CPEV (rachat compris)	65
– Âge des assurés du plan de base au 1er janvier 2007	66
– Effectif et structure d'âges des assurés du plan de base par fonction au 1er janvier 2007	67
– Effectif et degré moyen d'activité des assurés du plan de base par fonction au 1er janvier 2007	68
– Âge de la retraite	69
– Âge des pensionnés au 1er janvier 2007	70
Contact et information	72

Conseil d'administration

Composition à la publication

Président

Jacques-Henri Bron*, avocat, Lausanne

Vice-président

Daniel Chevalley**, inspecteur principal adjoint à la police cantonale vaudoise (retraité), Crissier

Membres

Jean Mauerhofer**, directeur d'établissement scolaire, Puidoux

Eric Rochat*, médecin, Saint-Légier

Henry W. Isler**, directeur des affaires universitaires, Jongny

Wolfgang Martz*, conseiller d'entreprises, Montreux

Représentant du département des finances

Christelle Luisier Brodard, secrétaire générale adjointe, Lausanne

Secrétaire

Alexandre Bernel, avocat, Lausanne

Secrétaire suppléant

Jean Daniel Martin, président de tribunal, Lausanne

* représentant de l'employeur

** représentant des assurés



**CAISSE DE PENSIONS
DE L'ETAT DE VAUD**

Rapport d'activité

55e rapport annuel - Exercice 2006

La présentation du rapport de gestion et des comptes de la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud, ci-après la CPEV, doit permettre au lecteur qui n'est pas un familier de la CPEV d'en comprendre la structure et d'avoir une vision claire de la marche des affaires durant l'exercice considéré. Afin de faciliter une lecture comparative, le présent rapport reprend l'essentiel de l'articulation adoptée lors des précédents exercices.

Au fil de l'année, d'autres informations concernant la CPEV sont régulièrement publiées sur son site internet www.cpev.ch.

Conseil d'administration

- a/ Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'administration a tenu 42 séances. Dès l'été 2006, il s'est en effet quelque peu éloigné du rythme hebdomadaire suivi depuis plusieurs décennies. Il concentre désormais ses débats sur trois rencontres mensuelles, voire quatre si des sujets importants le nécessitent. Cette nouvelle cadence induit naturellement un certain accroissement de la durée des séances ordinaires de l'organe faîtière de la CPEV. A celles-ci s'ajoutent de multiples réunions de commissions et de délégations spéciales, où les membres du Conseil ont représenté notre institution de prévoyance.
- b/ Assumant la tâche de diriger et d'administrer la CPEV (art. 110 de la loi sur la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud - LCP), le Conseil d'administration a consacré une part non négligeable de son activité à la gestion des affaires courantes. Il s'est penché sur maints cas d'invalidité (les plus épineux), de rachat, de maintien d'affiliation, de libération de remboursement et de demandes d'aide par le fonds de prévoyance; dans le cadre de ses compétences, il a également traité les réclamations et assuré le suivi des causes, relativement peu nombreuses, qui ont été portées devant le Tribunal des assurances du canton de Vaud et l'autorité judiciaire fédérale de recours.
- c/ Du point de vue de la gestion financière, la CPEV a réalisé en 2006 une performance brute de 7,00 %, supérieure à la synthèse des indices de référence. En tenant compte du capital moyen investi et des frais de gestion, la rentabilité nette de la CPEV se situe à 6,26 %.

Ce bon résultat est notamment imputable à l'évolution favorable des marchés des actions suisses et étrangères en 2006, après un exercice 2005 exceptionnel. Consciente que toute tendance haussière des cours connaît une fin, la CPEV a pris le soin de réaliser effectivement certains bénéfices à travers l'aliénation de titres.

Dans un contexte de hausse des taux, offrant peu d'opportunités, les obligations suisses et étrangères ont procuré une performance plutôt faible. L'évolution du portefeuille de la CPEV se compare toutefois favorablement à celle des indices pertinents à l'égard de ces véhicules de placements.

La performance des prêts hypothécaires stagne, dans un contexte de forte concurrence. La CPEV poursuit ses efforts en vue d'une meilleure visibilité des avantages de sa politique de financement des projets fonciers de tiers.

Les placements dans le secteur immobilier font l'objet d'une attention soutenue de la CPEV, sachant qu'ils contribuent à une répartition opportune des investissements. Seuls les projets satisfaisant des critères basés sur le long terme sont lancés, de sorte à éviter de se laisser gagner par tout phénomène d'euphorie, par essence passager. Quant au parc immobilier existant, il est entretenu avec diligence. A titre d'exemple, une campagne de mise à niveau de tous les ascenseurs avec les normes de sécurité les plus récentes a été engagée.

Les placements alternatifs (« hedge funds ») et les investissements privés (« private equity ») sont également le fruit de la volonté de diversification de la CPEV. Ils ont procuré une performance fort bienvenue en 2006.

La même volonté de diversification a conduit le Conseil d'administration à inclure le domaine des matières premières dans l'univers de placement de la CPEV dès 2007. Des investissements effectifs ne seront toutefois réalisés qu'une fois que les marchés visés seront propices à l'achat.

- d/ La maîtrise des frais justifie des efforts importants, de manière à ce que la plus grande part possible des performances brutes enregistrées profite véritablement à la CPEV. Le Conseil d'administration se plaît à relever qu'après plus d'une année de fonctionnement, le fonds institutionnel constitué par Les Retraites Populaires a permis de réduire de manière notable les coûts de gestion des valeurs mobilières. Quant aux frais facturés par la gérante pour l'administration des dossiers de prévoyance, le Conseil veille aussi, au stade du budget comme à celui des comptes, à ce qu'ils ne dépassent pas la mesure nécessaire au bon fonctionnement de la CPEV.

- e/ L'objectif de la réserve pour fluctuation de valeurs, revu légèrement à la hausse en fonction de l'évolution de la répartition des actifs de la CPEV, est largement atteint. Les « fonds libres », selon la terminologie imposée par la norme comptable Swiss GAAP RPC 26, soit les fonds disponibles en vue d'une utilisation conforme aux objectifs de prévoyance de la CPEV, en premier lieu aux fins d'atténuer les effets négatifs d'exercices défavorables, sont eux-mêmes en augmentation.

Le degré de couverture s'accroît aussi, au point de dépasser légèrement l'objectif de 75% fixé à l'horizon du 1er janvier 2019. Cependant, il ne s'agit pas de pavoiser. Les valeurs de marchés actuelles des actifs de la CPEV sont très favorables, sans garantie de maintien pour l'avenir. Elles alimentent la réserve pour fluctuation de valeurs et les « fonds libres » que nous réservons également à l'objectif d'accroître le degré de couverture, les risques et impondérables que peut nous réserver le futur étant nombreux. En effet, la structure des âges de nos assurés et pensionnés donne à penser que les engagements de prévoyance pourraient augmenter notablement lors de la décennie à venir. Il en est de même d'une reprise, même modérée, de l'inflation, avec une augmentation des salaires qui pourrait suivre. C'est pourquoi cet objectif de 75% d'ici au 1er janvier 2019 reste raisonnable, nonobstant le niveau de couverture réjouissant au 31 décembre 2006.

Au niveau politique, le Conseil d'administration suit de près le sort de l'initiative du conseiller national Beck, qui tendrait à priver les institutions de prévoyance de droit public de la faculté de recourir au mode de financement mixte - financement par capitalisation et par répartition - que pratique notamment la CPEV. Dans cette optique de capitalisation intégrale, il s'agirait de jouir d'un degré de couverture de 100% et même davantage, en vue de disposer encore d'une réserve pour fluctuation de valeurs. Une telle évolution à court ou moyen terme supposerait une mise de fonds énorme à la charge des collectivités publiques, fonds dont l'irruption rapide sur le marché des capitaux ne permettrait guère une affectation optimale en termes de sécurité et de rendement.

- f/ L'exercice 2006 a connu l'implémentation des mesures structurelles adoptées par le Grand Conseil. Un règlement du Conseil d'Etat a arrêté à 57 ans l'âge minimum de retraite de tous les fonctionnaires de police, de sorte que la CPEV connaît désormais trois âges minimums de retraite distincts (60 ans pour l'essentiel des collaborateurs de l'Etat, 58 ans pour les instituteurs, les infirmières et certaines autres professions).

La détermination du nouvel âge d'entrée de chaque assuré dans la CPEV, suite au passage de 35 ans à 37 ans et demi de la durée d'assurance nécessaire en vue de l'octroi des pleins droits, s'est globalement bien déroulée. Malgré le caractère très technique de cette opération, les contestations non réglées se comptent sur les doigts de la main.

Une autre nouveauté légale limite le coût du supplément temporaire - rente « pont AVS » - à hauteur de 1% de la somme des traitements cotisants. L'art. 76a LCP confie au Conseil d'administration la tâche délicate de prendre des mesures en vue d'éviter le dépassement de ce plafond. Or, il est apparu en cours d'exercice qu'un tel dépassement allait se produire, le nombre des bénéficiaires du supplément temporaire augmentant davantage que la masse salariale. Tous les assurés ont été informés personnellement de la mesure que le Conseil d'administration a prise et qui consiste, dans un premier temps, à faire passer, le montant des nouveaux suppléments temporaires octroyés dès 2007 de 125% à 120% de la rente AVS minimale. La situation sera revue annuellement, en fonction de l'évolution du rapport entre le coût du supplément temporaire et la somme des traitements cotisants.

- g/ En revanche, les bons résultats obtenus depuis 2003 ont permis d'alimenter la provision pour indexations futures désormais prévue par la loi. Compte tenu de cette évolution et du fait que les rentes n'avaient plus été adaptées à la hausse de l'indice suisse des prix à la consommation depuis le 1er janvier 2003, le Conseil a décidé d'accorder une indexation de 1,25% dès le 1er janvier 2007, après l'abattement de 0,75% prescrit par l'art. 144r LCP. En l'absence d'un financement spécifique, il faut espérer que la performance des placements continuera de fournir les moyens de prévenir, au moins partiellement, la perte de pouvoir d'achat des pensionnés de la CPEV.

- h/ Quant aux effectifs des assurés, le Conseil d'administration suit avec attention les mutations envisagées dans la fonction publique, telles que l'éventuelle autonomisation du Services des automobiles et de la navigation ou le changement de statut des pasteurs et diacres. A chaque occasion, il prend clairement position en faveur du maintien des collaborateurs concernés au sein de la CPEV, voire dans le sens de l'accueil de nouveaux assurés.

- i/ Durant l'exercice écoulé, la gérante a procédé à un diagnostic de la politique de communication de la CPEV, à l'interne et à l'externe. Cette démarche a dégagé un certain nombre de constats et de pistes d'amélioration qui ne manqueront pas d'être exploitées. A l'heure où le secteur du deuxième pilier subit des changements dont la portée n'est pas toujours bien saisie par les intéressés, le Conseil d'administration tient en effet à ce que ses affiliés et le public en général soient renseignés de manière adéquate sur l'institution de prévoyance des collaborateurs de l'Etat de Vaud.

Effectifs des assurés

Plan de base

Du 1er janvier au 31 décembre 2006, nous avons enregistré une augmentation nette de l'effectif des actifs de 777 unités. En effet, l'effectif est passé de 26'622 à 27'399 (chiffre 2.1 de l'annexe aux comptes). Les appendices B, C, D et E donnent des indications détaillées relatives aux structures d'âges et aux degrés moyens d'activités. Nous relevons que l'âge moyen des assurés du plan de base est strictement égal à celui de l'exercice précédent. Il se situe à 43 ans et 5 mois à la fin de l'année.

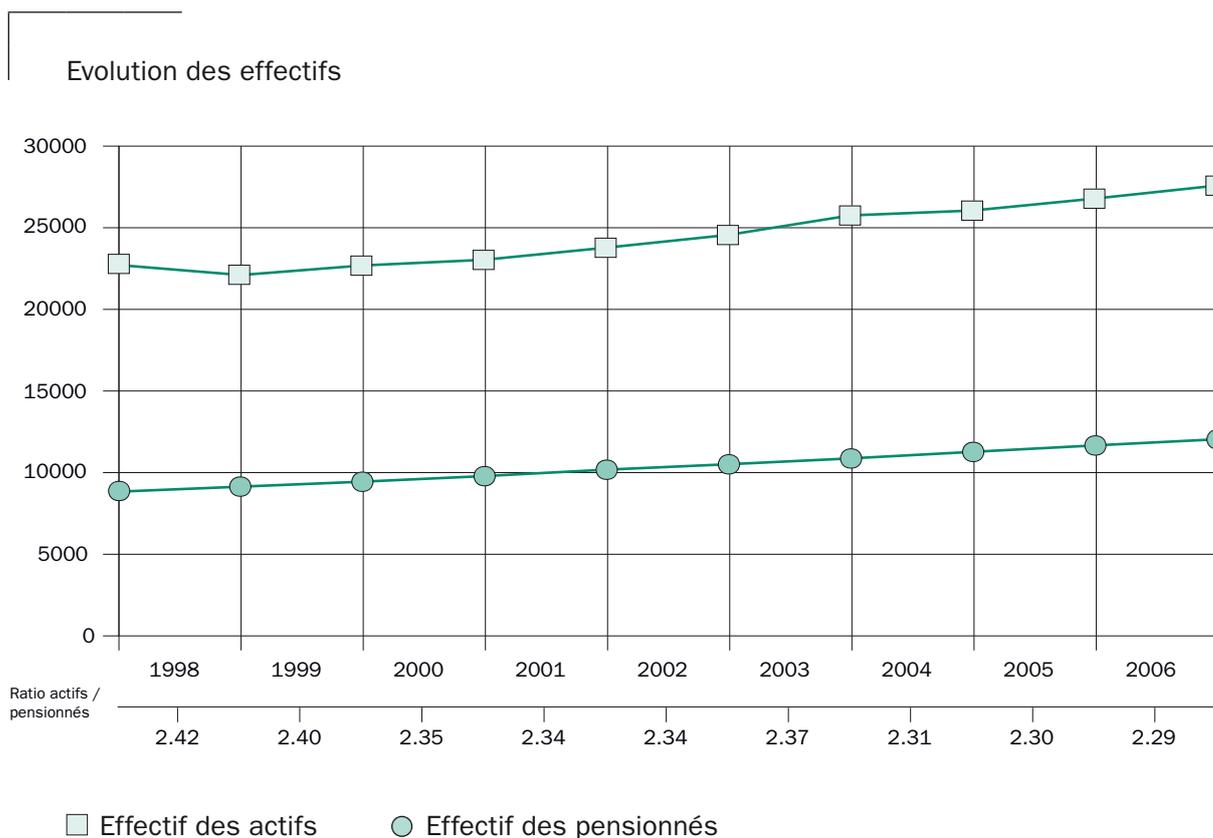
Plan risques

Du 1er janvier au 31 décembre 2006, nous avons enregistré une augmentation de l'effectif des actifs du plan risques de 21 unités. En effet, ce dernier est passé de 164 à 185 (chiffre 2.1 de l'annexe aux comptes). Le plan risques s'applique aux assurés dont l'affiliation a lieu avant l'âge de 22 ans et 6 mois pour les assurés dont l'âge minimum de retraite est fixé à 60 ans, ou avant l'âge de 20 ans et 6 mois pour les assurés dont l'âge minimum de retraite est fixé à 58 ans.

Effectif des pensionnés

Du 1er janvier 2006 au 1er janvier 2007, nous avons enregistré une augmentation de l'effectif des pensionnés de 375 unités. En effet, ce dernier est passé de 11'666 à 12'041 (chiffre 2.2 de l'annexe aux comptes).

Les appendices F et G donnent des indications détaillées relatives aux âges prévisibles de retraites, aux âges effectifs de retraites ainsi qu'à la structure d'âge des pensionnés.



Bilan

Placements

Les articles 50ss de l'Ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP2) définissent les limites de placements pour les institutions de prévoyance. Ces normes visent à garantir la sécurité des placements, un rendement raisonnable, une répartition appropriée des risques et la couverture des besoins prévisibles de liquidités.

Conformément aux exigences de l'OPP2, le Conseil d'administration a décidé d'une nouvelle allocation des actifs sur la base d'une analyse performances/risques. En vertu de l'article 59 OPP2, les normes suivantes ont été déterminées :

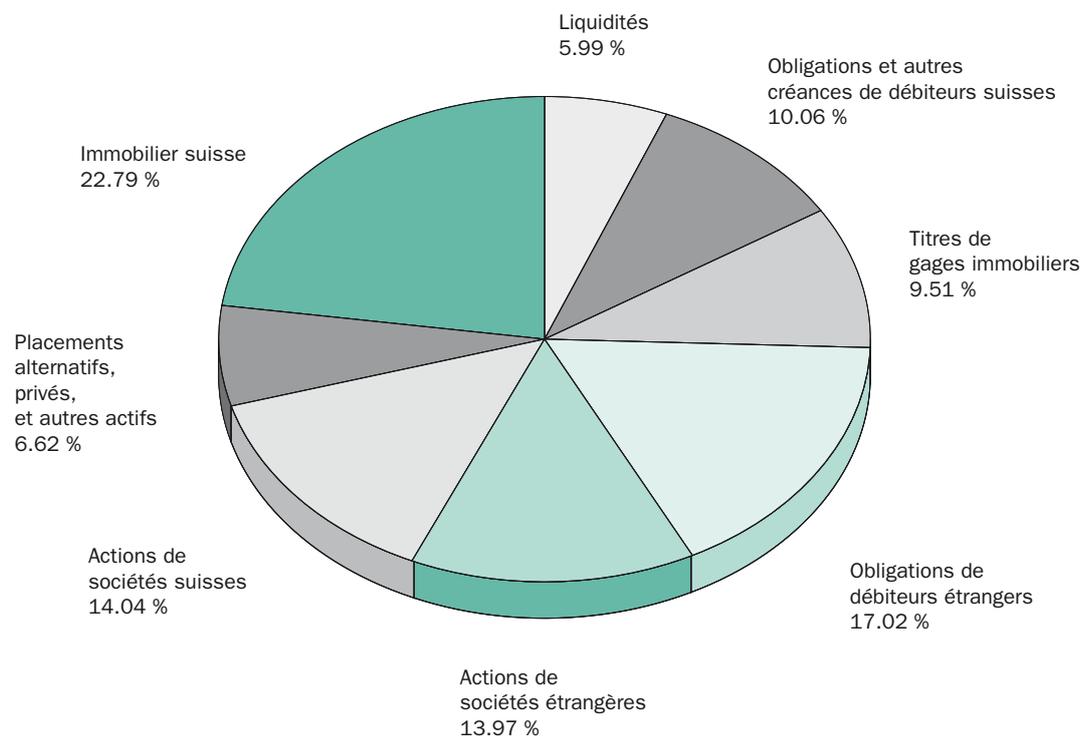
- Une classe d'actifs « placements alternatifs », est incluse dans les valeurs réelles.
- Une classe d'actifs « placements privés », est incluse dans les valeurs réelles.

Cette nouvelle allocation des actifs a été réalisée avec l'appui de 10 experts (7 banques et 3 consultants). Les principales tendances sont les suivantes :

- Utilisation accrue de toutes les classes d'actifs autorisées par le législateur.
- Augmentation de la diversification des placements, en particulier l'immobilier, les actions, les placements alternatifs et privés, les obligations et les hypothèques.

Une analyse de congruence entre les actifs et les passifs a permis de valider cette répartition des placements.

Répartition des placements au 31 décembre 2006



Conformément à l'article 59 OPP2, un rapport a été établi sur l'extension des possibilités de placements. Ce rapport stipule, entre autres, que l'extension des possibilités de placements est conforme au règlement de placements (article 49a OPP2) et que la répartition des actifs respecte les articles 50 et 51 OPP2.

Liquidités

Les disponibilités pour les placements et les prestations sont gérées auprès de PostFinance et des banques. Cette politique très conservatrice permet d'avoir des disponibilités à 48h au maximum.

Afin de dynamiser la trésorerie, des investissements dans des placements monétaires collectifs ont été effectués en 2006.

La rentabilité s'est améliorée en 2006 par rapport à l'exercice précédent.

Créances diverses à court et moyen terme

Ce poste comprend les créances à moins d'une année. Le détail de cette rubrique figure au point 6.4 de l'annexe.

Obligations et autres créances de débiteurs suisses

Ce poste comprend principalement les obligations cotées de débiteurs suisses, des placements collectifs ainsi que les prêts directs aux collectivités publiques.

Durant l'année 2006, l'économie suisse a connu une croissance très dynamique et supérieure à celle de l'ensemble de ses voisins. Les principales raisons demeurent une activité exportatrice et une consommation privée toujours soutenues, des investissements toujours importants et un taux d'utilisation record des capacités de production. Ceci a poussé la BNS à relever ses taux à court terme à quatre reprises malgré des tensions inflationnistes modérées. Ces différentes hausses ne se sont que faiblement répercutées sur les taux de rendement à long terme.

Le portefeuille a connu une faible rentabilité en raison du bas niveau des taux d'intérêt en comparaison historique et malgré une stratégie à caractère très défensif. En effet, en période de bas rendements sur le marché des capitaux, la CPEV ne privilégie pas des investissements obligataires à longues échéances.

Sauf évolution majeure des taux d'intérêt, cette politique devrait être maintenue en 2007. De plus, le processus de diversification et de renforcement du suivi de la gestion externe sera poursuivi. Les critères d'investissements seront également affinés.

Obligations de débiteurs étrangers

Le portefeuille est composé de 32 placements collectifs confiés à 14 gestionnaires différents.

L'année 2006 a été marquée par quatre hausses de taux des banques centrales, tant aux Etats-Unis qu'en Europe. De plus, nous avons pu constater un léger ralentissement de la croissance aux Etats-Unis alors que l'évolution économique est restée forte dans la zone européenne.

En ce qui concerne les devises, le dollar américain a fortement reculé, effaçant ainsi plus de la moitié de la forte hausse survenue en 2005. L'euro, principale monnaie du portefeuille, et la livre sterling se sont, par contre, appréciés contre le franc suisse.

Dans cet environnement de taux d'intérêt relativement bas et de forte baisse du USD, le portefeuille a connu une faible rentabilité.

En 2007, l'accent sera mis sur le renforcement du suivi de la gestion interne ainsi que sur la poursuite de la recherche de gestionnaires externes offrant une réelle diversification.

Actions de sociétés étrangères

Le portefeuille est composé de 30 placements collectifs répartis à travers 11 gestionnaires différents.

L'année écoulée, qui a été marquée par des niveaux de volatilités très faibles, a été positive pour la plupart des marchés étrangers. Notons également les excellents résultats des sociétés qui ont des bilans sains et des ratios de liquidités élevés. Tous ces éléments positifs combinés à un climat économique favorable ont permis aux marchés de réaliser de bonnes performances.

Dans la continuité de l'exercice 2005, l'année 2006 se résume par une activité vendeuse nette, au fur et à mesure de la progression du marché, conformément à l'allocation des actifs.

Pour l'année 2007, une optimisation du portefeuille sera réalisée dans le but de le rendre plus efficient, à savoir en optant pour une meilleure diversification que l'indice dans un but de minimiser la volatilité.

Comme pour les actions suisses, dans le contexte conjoncturel actuel, la gérante va maintenir sa politique orientée sur la qualité des gestionnaires retenus et sur la diversification des styles de gestion.

Titres de gages immobiliers

Ce poste comprend les prêts hypothécaires en direct et les placements collectifs similaires.

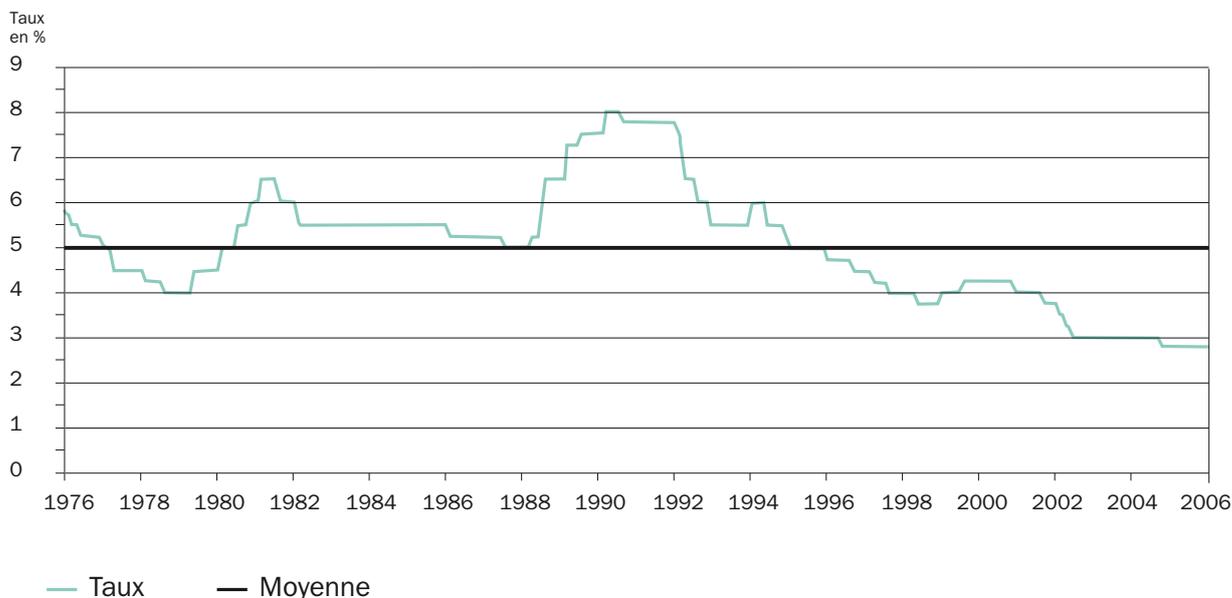
Le très bas niveau des taux d'intérêt provoque une rentabilité basse sur le portefeuille. La performance est conforme à celle du marché.

De plus, la concurrence très vive des établissements prêteurs rend le marché des hypothèques très euphorique.

La CPEV ne connaît pas de problème de risque et ne souhaite pas participer à cet optimisme démesuré. Notre politique conservatrice a fait ses preuves et nous désirons mettre en avant les avantages, pour la clientèle, d'une politique de stabilité, de frais, d'amortissement etc.

En 2007, un effort sera entrepris pour mieux faire connaître les prestations en la matière et ceci par des actions ponctuelles.

Evolution du taux hypothécaire de 1976 à 2006



Immobilier suisse

Immeubles

Au 31 décembre 2006, la CPEV est propriétaire de 254 immeubles. Ceux-ci abritent 7'162 appartements, 80'563 m2 de surfaces commerciales et 7'486 places de parc et garages.

	2006 CHF	2005 CHF
Immobilier direct		
Solde au 01.01.	1'656'300'263.80	1'604'586'568.61
Acquisitions en 2006 :		
Riant-Mont 10, Lausanne	5'832'298.00	
Union 2, Marly	2'911'172.00	
Constructions terminées en 2006 :		
Industrie 12-16/Cigogne 2-4, Bussigny	20'155'000.00	
Constructions terminées en 2005 :		
Fleurettes 9, Yverdon-les-Bains		2'460'000.00
Fleurettes 20-38, Yverdon-les-Bains		28'240'000.00
Fleurettes 9 / 20-38, Yverdon-les-Bains (économie sur prévision coût de construction)	-700'000.00	
Tilleul 6-8 / Plaine 12-18, Chavannes-près-Renens (solde coût construction)		115'635.95
Transformation / réaffectation d'immeubles en 2006 :		
Juste-Olivier 7, Nyon	1'330'000.05	
Travaux à plus-value lors de rénovations :	5'018'337.75	3'690'831.40
Adaptation du prix de revient :		
Octroi servitudes à des tiers	-5'200.00	-30'000.00
Non réalisé :		
Gain en capital brut	10'873'441.07	17'237'227.84
Solde au 31 décembre	1'701'715'312.67	1'656'300'263.80
Immobilier direct, investissements non traditionnels		
Solde au 01.01.	8'000'000.00	10'000'000.00
La Gracieuse, Lonay (vente de la participation)	-8'000'000.00	
Vente Hôtel Leysin Parc		-2'000'000.00
Solde au 31 décembre	0.00	8'000'000.00
Immobilier direct, investissements en cours		
Solde au 01.01.	13'839'639.95	14'191'290.30
Travaux	24'682'975.15	30'892'893.20
Consolidations	-27'637'631.50	-29'109'020.80
Transfert aux comptes entretien et grosses réparations des immeubles	-4'328'966.05	-2'135'522.75
Solde au 31 décembre	6'556'017.55	13'839'639.95
Immobilier direct, terrains en développement		
Solde au 01.01.	20'694.00	0.00
En Plamont, Orbe - addenda au plan de quartier (frais d'étude)	10'425.90	20'694.00
Allée-du-Château 2-3-4-5, Villars-sur-Glâne (coût et frais d'acquisition du terrain)	1'119'999.05	
Solde au 31 décembre	1'151'118.95	20'694.00
Placements collectifs		
Solde au 01.01.	3'371'000.00	3'320'000.00
Acquisition parts Société Coopérative Bel-Automne, Romanel-sur-Lausanne	70'000.00	
Acquisition parts Société Coopérative du Logement, Lutry		51'000.00
Solde au 31 décembre	3'441'000.00	3'371'000.00
Correctif d'actif		
Solde au 01.01.	-274'905.16	-477'468.95
Attribution de l'année 2006	-46'742.30	
Dissolution de l'année 2005		202'563.79
Solde au 31 décembre	-321'647.46	-274'905.16
Immobilier suisse au 31 décembre	1'712'541'801.71	1'681'256'692.59
Immobilier direct	1'709'422'449.17	1'678'160'597.75
Placements collectifs	3'441'000.00	3'371'000.00
Correctif d'actif	-321'647.46	-274'905.16

Placements alternatifs

Ce poste comprend les fonds de fonds gérés de façon non traditionnelle, contrairement aux investissements dans les actions et les obligations.

L'année 2006 fut relativement bonne pour les « placements alternatifs » puisque ceux-ci ont réalisé la deuxième meilleure performance de ces sept dernières années. A l'instar de 2005, plusieurs phases haussières et baissières sur le plan de la performance se sont succédées.

Depuis la création du portefeuille en 2002, la performance reste conforme à nos attentes grâce à une sélection et un suivi rigoureux de nos gestionnaires. A noter que la volatilité, en constante augmentation depuis trois ans, reste plus basse qu'attendue grâce à une bonne diversification du portefeuille.

Années	Performances annuelles	Performances annualisées	Volatilités annualisées
2002 (depuis le 31.07.02)	0.89%	N/A*	N/A*
2003	10.03%	N/A*	N/A*
2004	4.58%	6.40%	2.63%
2005	4.06%	5.68%	3.17%
2006	6.68%	5.96%	3.42%
* N/A = non applicable			

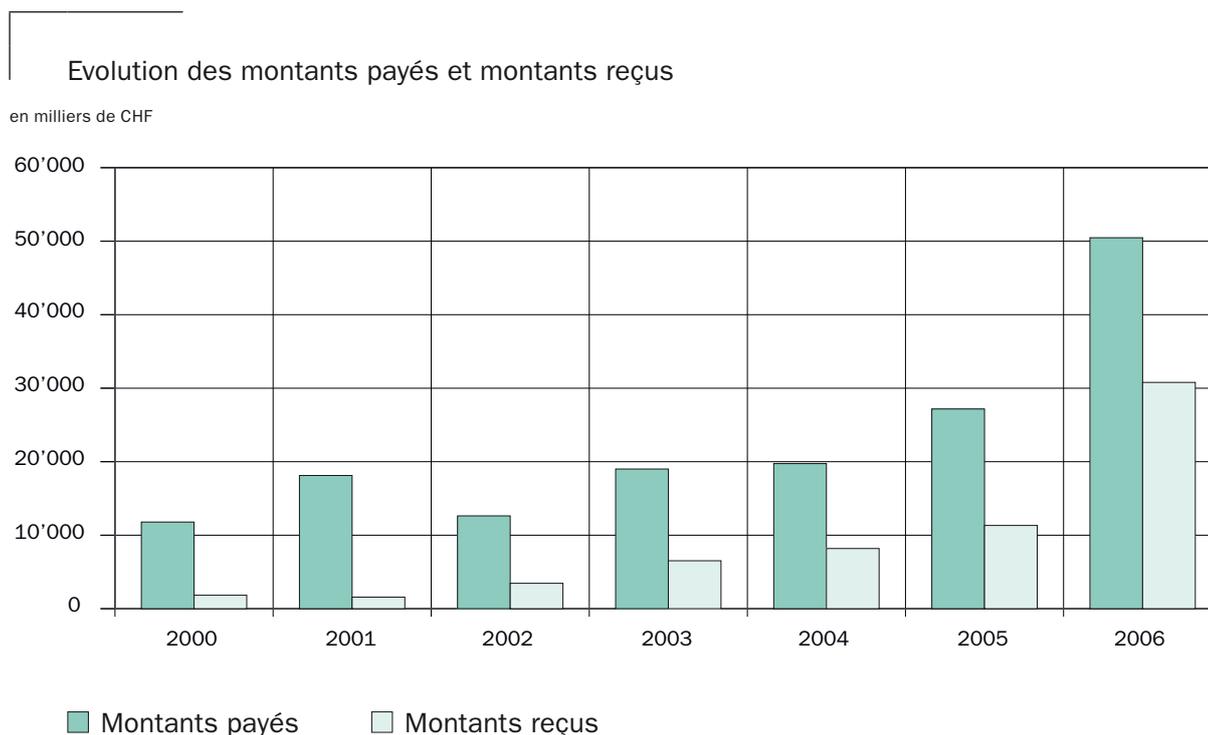
Les investisseurs institutionnels s'intéressent de plus en plus à la classe d'actifs des « placements alternatifs », comme substitut aux obligations, le marché devient ainsi plus mature.

Placements privés

Ce poste comprend les fonds et les fonds de fonds actifs dans les placements privés («private equity»).

Le marché des placements privés termine l'année 2006 avec un bilan très positif. Les événements ayant contribué à cette bonne performance sont les suivants :

- Les levées de fonds et les montants investis dans ce secteur ont progressé très fortement durant l'année et se situent à des niveaux records.
- L'environnement est resté très favorable pour les cessions de sociétés. Ce phénomène est illustré dans le graphique ci-dessous qui montre l'évolution des montants payés et reçus par la caisse depuis 2000 :



- Les transactions de large taille se sont multipliées pendant l'année et des nouveaux records ont été établis.

A noter que pour cette classe d'actifs, un degré de sélectivité élevé est indispensable en raison de l'écart important entre les performances des gestionnaires. La réputation de ceux-ci, leur niveau d'expérience ainsi que leurs performances historiques réalisées restent les facteurs clés de succès. En conséquence, seul 10% des dossiers reçus sont finalement retenus en moyenne.

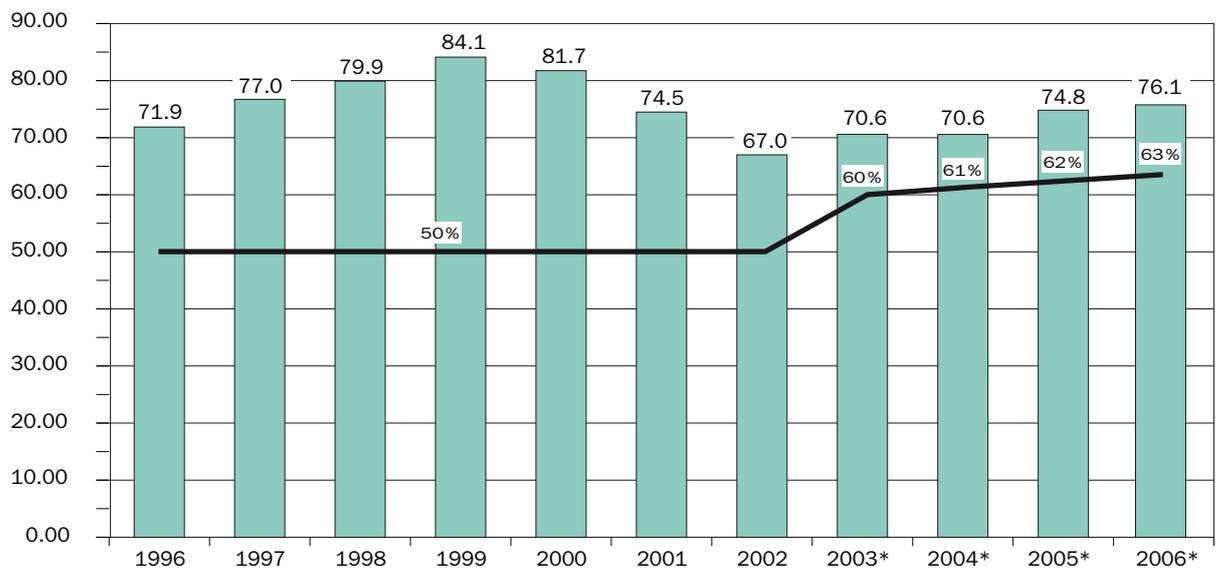
Enfin, la CPEV a participé au premier fonds de capital-risque qui se concentre sur la Suisse romande, en particulier dans le canton de Vaud.

Capitaux de prévoyance

Les capitaux de prévoyance couvrant l'ensemble des engagements en faveur des assurés actifs et pensionnés figurent au passif du bilan. La CPEV pratique un système financier dit «mixte» entre capitalisation et répartition. Elle est autorisée, selon l'article 144k LCP, de porter la part non capitalisée de ses engagements en déduction des capitaux de prévoyance.

Le degré de couverture représente la part des engagements totaux de la CPEV couverte en capitalisation.

Evolution du degré de couverture de la CPEV



■ Degré de couverture OPP2, art. 44, al. 1

— Degré de couverture minimum légal de la CPEV (LCP, art. 144k)

* tient compte de l'introduction de la norme Swiss GAAP RPC 26

Exploitation

Ressources

Au cours de l'année 2006, les ressources ont diminué de quelque CHF 12,18 millions.

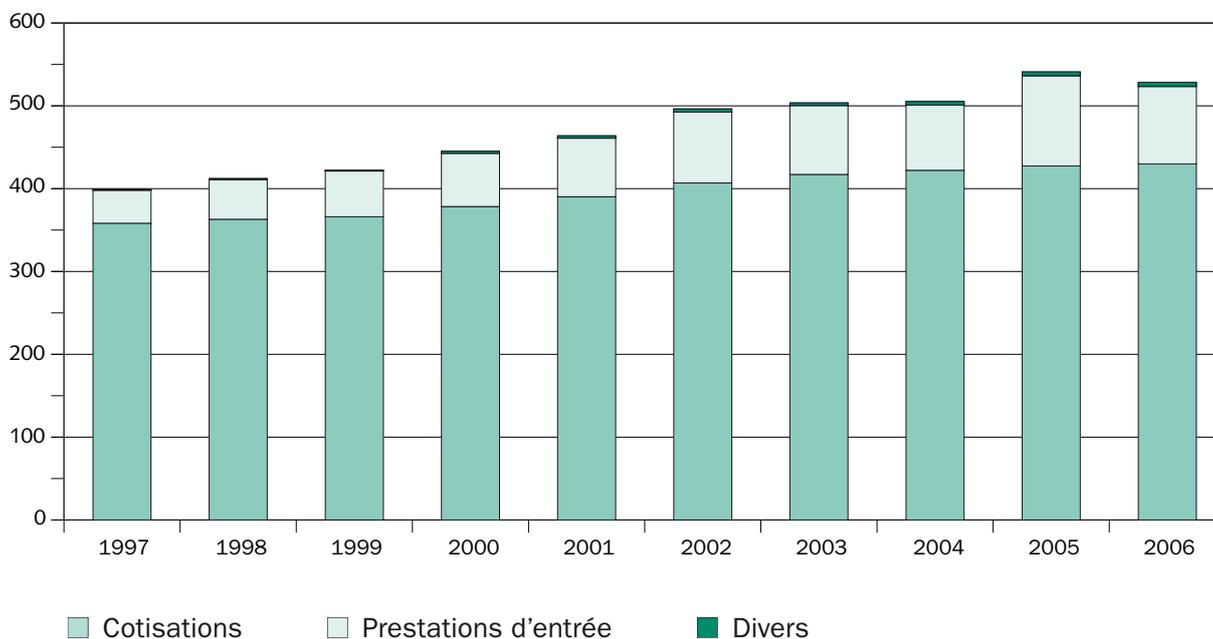
Cette variation provient principalement des postes suivants :

- remboursements de versements anticipés pour la propriété du logement/divorce (CHF 1,18 millions);
- primes uniques et rachats, apports de libre passage (CHF -15,91 millions);
- cotisations des salariés et de l'employeur (CHF 2 millions).

Les postes « primes uniques et rachats » et « apports de libre passage » avaient enregistré, en 2005, une augmentation de CHF 30,34 millions. Cette variation positive s'expliquait par une diminution de CHF 2,87 millions hors processus EtaCom et par un apport lié à EtaCom de CHF 33,21 millions. Il est donc normal de constater une diminution des ressources étant donné que le transfert de fonds lié au processus EtaCom était un événement extraordinaire.

Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée

en millions de CHF



Prestations

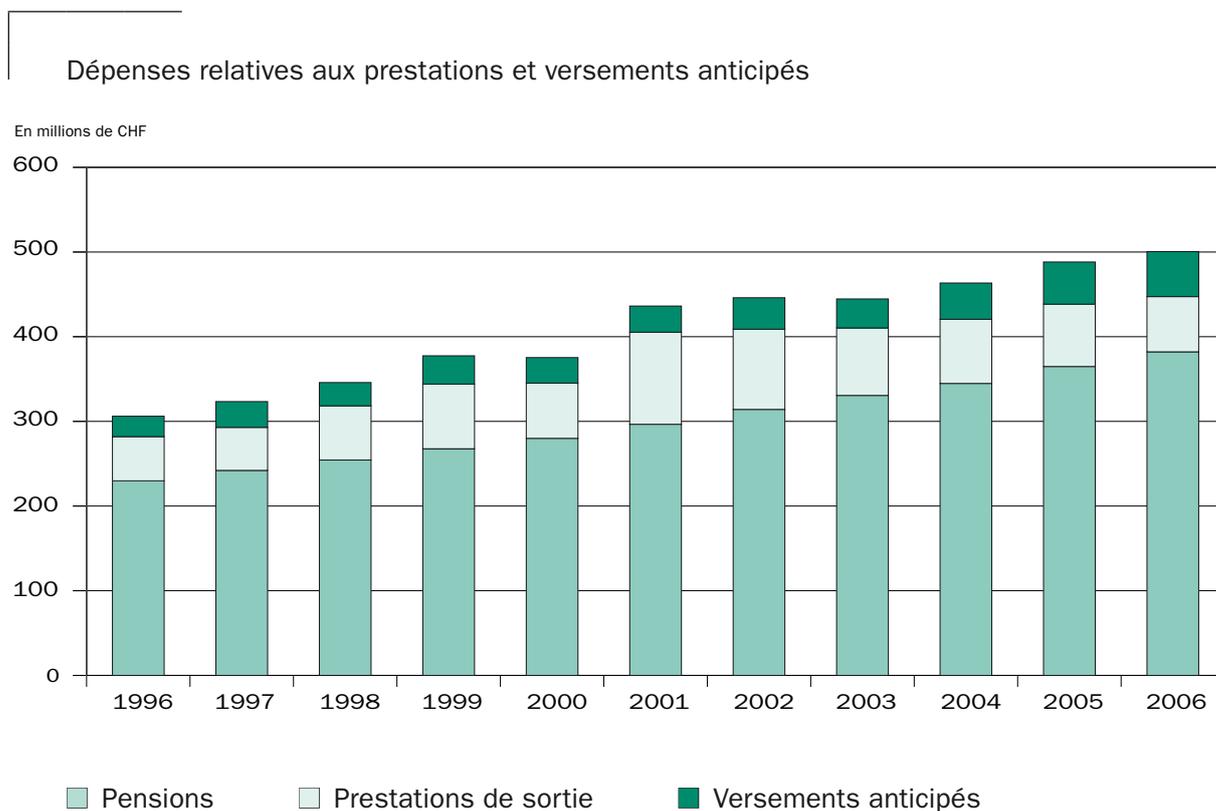
Au cours de l'année 2006, les prestations ont augmenté globalement de CHF 28,36 millions.

Cette variation provient des postes suivants :

- prestations réglementaires (CHF 18,94 millions) ;
- versements anticipés pour la propriété du logement / divorce (CHF -1,96 millions) ;
- prestations de libre passage en cas de sortie (CHF 11,38 millions).

Il convient de rappeler que les versements anticipés pour l'acquisition d'un logement en propriété ou ceux entraînés par un divorce n'exercent aucune influence sur l'équilibre financier de la CPEV, puisqu'ils sont assortis d'une réduction des droits des assurés concernés.

L'augmentation des pensions est due uniquement au nombre croissant de bénéficiaires, aucune indexation n'étant intervenue au cours de l'exercice 2006. Elle s'inscrit cependant dans la tendance observée ces dernières années.



Performance brute des classes d'actifs

Les principaux taux de performances sont les suivants :

	CPEV	Indices de références
Liquidités et créances diverses à court terme et moyen terme	1.12%	1.34%
Obligations et autres créances de débiteurs suisses	1.14%	- 0.27%
Obligations de débiteurs étrangers	1.25%	- 1.72%
Actions de sociétés suisses	18.89%	20.67%
Actions de sociétés étrangères	10.39%	11.20%
Titres de gages immobiliers	3.02%	3.06%
Immobilier suisse	7.69%	7.03%*
Placements alternatifs	6.91%	6.82%
Placements privés	15.27%	7.85%
* objectif budgétaire pris à titre de référence		

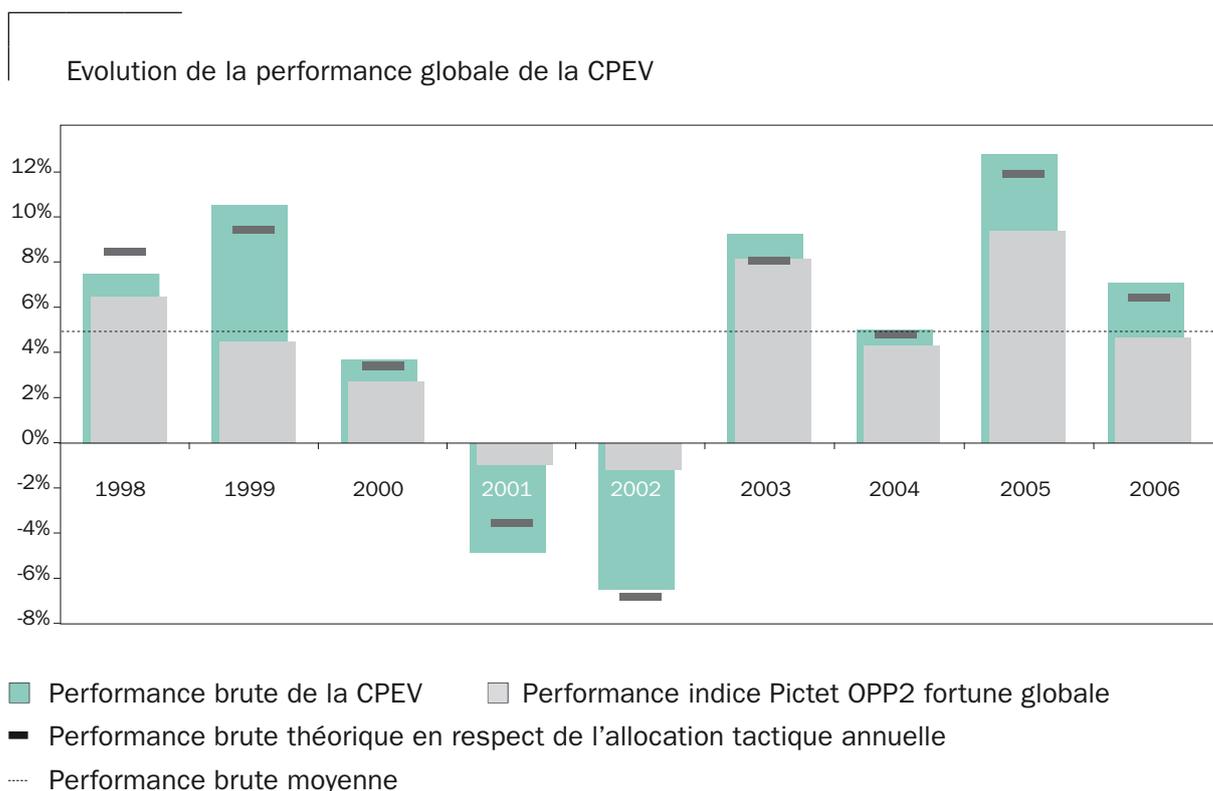
De manière générale, les performances des classes d'actifs sont conformes à celles des indices de marché.

Performance globale de la CPEV (en pour-cent)

Le calcul de la performance globale permet au Conseil d'administration de se forger une opinion quant au résultat de la gestion de ses investissements. Afin d'en garantir l'objectivité, l'évaluation a été effectuée par Coninco à Vevey sur la base des comptes audités. Cette méthode est attestée par une fiduciaire indépendante depuis 2001. La pertinence des résultats fournis est toutefois contrôlée par la CPEV sous l'angle financier et comptable.

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Moyenne
Performance brute	7.32	10.63	3.73	-4.86	-6.49	9.23	4.97	12.38	7.00	4.87
* Performance théorique	8.63	9.58	3.48	-3.70	-7.46	8.13	4.78	11.95	6.32	4.63
Indice Pictet OPP2 Fortune globale	6.43	4.48	2.74	-0.94	-1.16	8.12	4.34	9.31	4.66	4.22
* Cette performance est calculée en simulant des placements attribués mensuellement selon l'allocation tactique définie par le Conseil pour la fin de l'année.										

Selon les informations à disposition à ce jour, la performance de la CPEV se compare favorablement à la moyenne des caisses de pensions suisses.



Frais d'administration

La facturation des Retraites Populaires pour la gestion de la CPEV tient compte d'un forfait administratif par assuré et pensionné d'une part, et de commissions relatives à la gestion des divers placements d'autre part. Ces commissions sont directement imputées comme charges desdits placements. Cette méthode correspond aux normes du marché et permet une meilleure comparaison avec ce dernier, tout en étant plus simple et plus transparente.

Pour déterminer les frais d'administration, on additionne les frais directs et les frais de gestion administrative. Les frais d'administration ci-après sont exprimés en pour-cent de la somme des traitements cotisants.

En 2006, Les Retraites Populaires ont procédé à une restitution de CHF 1'398'800.-, laquelle, rapportée aux frais de gestion des dossiers représente une diminution de 19,28%.

Conclusion

Sous l'angle des placements, l'exercice écoulé a procuré son lot de satisfactions. Conforté par diverses études internes et externes, le Conseil d'administration constate que le résultat de sa politique d'investissements est conforme aux attentes et aux possibilités offertes sur les marchés.

Le fruit de la gestion des actifs est fort bienvenu, compte tenu de l'évolution prévisible des engagements de prévoyance de notre institution. En s'ajoutant aux efforts consentis par les actifs et les pensionnés dans le cadre des mesures structurelles votées par le Grand Conseil, la bonne performance des placements en 2006 a contribué au maintien, à moyen terme, du bon niveau des prestations servies par la CPEV.



**CAISSE DE PENSIONS
DE L'ETAT DE VAUD**

Comptes annuels

55e rapport annuel - Exercice 2006

Table des matières

Bilan au 31 décembre	27
Compte d'exploitation	28
Annexe	30
1 Bases et organisation	30
1.1 Forme juridique et but	30
1.2 Enregistrement LPP et Fonds de garantie	30
1.3 Indication des actes et des règlements	30
1.4 Organes de gestion / Droit à la signature	30
1.5 Gérance	32
1.6 Experts, organe de contrôle, conseillers et autorité de surveillance	33
2 Membres actifs et pensionnés	33
2.1 Mouvement des membres actifs	33
2.2 Mouvement des pensionnés	34
3 Nature de l'application du but	35
3.1 Explication des plans de prévoyance (art. 2a LCP)	35
3.2 Financement, méthodes de financement	35
3.3 Autres informations sur l'activité de prévoyance	35
4 Principes d'évaluation et présentation des comptes	36
4.1 Confirmation sur la présentation des comptes selon la norme Swiss GAAP RPC26	36
4.2 Principes comptables et d'évaluation	36
4.3 Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes	37
5 Couverture des risques	38
5.1 Nature de la couverture des risques, réassurances	38
5.2 Evolution du capital de prévoyance pour les assurés actifs en primauté des prestations (1er janv.)	38
5.3 Total des avoirs vieillesse selon la LPP (comptes témoins)	38
5.4 Evolution du capital de prévoyance pour les pensionnés (au 1er janvier)	38
5.5 Résultats de la dernière expertise actuarielle	39
5.6 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel	39
5.7 Modification des bases et hypothèses techniques	40
5.8 Degré de couverture selon l'article 44 OPP2	40
5.9 Fonds libres	41
6 Explications relatives aux placements et au résultat net des placements	42
6.1 Organisation de l'activité de placements, règlement des placements	42
6.2 Utilisation des extensions avec résultat du rapport (art. 59 OPP2)	43
6.3 Objectifs et calcul de la Réserve de fluctuation de valeurs	43
6.4 Présentation des placements par catégorie	44
6.5 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)	45
6.6 Valeurs de marché et co-contractants des titres en securities lending	45
6.7 Engagements de versements complémentaires	45
6.8 Explications du résultat net des placements	46
7 Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation	48
7.1 Autres postes du bilan	48
7.2 Autres postes du compte d'exploitation (produits)	49
7.3 Autres postes du compte d'exploitation (charges)	50
7.4 Supplément temporaire	52
8 Demandes de l'autorité de surveillance	53
9 Autres informations relatives à la situation financière	53
9.1 Découvert / explication des mesures prises (art. 44 OPP2)	53
9.2 Mise en gage d'actifs	53
9.3 Responsabilité solidaire et cautionnements	53
9.4 Procédures judiciaires en cours	53
10 Evénements postérieurs à la date du bilan	53

Bilan au 31 décembre

	Annexe	31.12.2006 CHF	31.12.2005 CHF
Actif			
Placements	6.4	7'497'633'311.22	7'074'837'303.83
Liquidités		403'747'086.93	377'437'776.52
Créances à court terme		29'719'546.63	12'418'191.64
Obligations et autres créances de débiteurs suisses		756'080'003.36	722'462'539.90
Obligations de débiteurs étrangers		1'279'174'259.00	1'238'509'632.46
Actions de sociétés suisses		1'054'796'576.28	958'888'574.80
Actions de sociétés étrangères		1'049'531'754.45	971'828'112.40
Titres de gages immobiliers		714'421'281.80	733'095'286.50
Immobilier suisse		1'712'541'801.71	1'681'256'692.59
Placements alternatifs		381'793'940.54	296'861'538.63
Placements privés		115'827'059.52	82'041'924.39
Autres actifs		1.00	37'034.00
Compte de régularisation actif	7.1	16'307'524.33	8'808'738.30
		7'513'940'835.55	7'083'646'042.13
Passif			
Dettes	7.1	13'588'100.77	16'541'708.66
Prestations de libre passage et rentes		6'885'761.44	6'111'401.14
Autres dettes		6'702'339.33	10'430'307.52
Compte de régularisation passif	7.1	7'708'919.59	5'732'113.85
Provisions non techniques	7.1	9'452'443.73	9'815'823.00
Capitaux de prévoyance et provisions techniques		6'193'468'110.60	5'844'146'069.00
Capital de prévoyance assurés actifs (100%)		4'965'651'214.00	4'815'258'991.00
Capital de prévoyance pensionnés (100%)		4'604'828'350.00	4'367'790'623.00
Fonds pour dépôts d'épargne (art.139 LCP)		125'343.60	175'390.00
Provisions techniques	5.6	260'296'855.00	242'817'043.00
Capitaux de prévoyance et provisions techniques (100%)		9'830'901'762.60	9'426'042'047.00
Part de financement en répartition (selon art. 144k LCP: 37% en 2006, 38% en 2005)	9.1	-3'637'433'652.00	-3'581'895'978.00
Réserve de fluctuation de valeurs	6.3	1'036'172'923.61	973'497'613.01
Situation au 1er janvier		973'497'613.01	853'346'988.83
Dissolution (-) / constitution (+) de l'exercice		62'675'310.60	120'150'624.18
Fonds libres	5.9	253'550'337.25	233'912'714.61
Situation au 1er janvier		233'912'714.61	0.00
Attribution de l'exercice		19'637'622.64	233'912'714.61
		7'513'940'835.55	7'083'646'042.13
Degré de couverture OPP2 art. 44, al.1	5.8	76.12%	74.81%

Adoptés par le Conseil d'administration
dans sa séance du 17 avril 2007

Au nom du Conseil d'administration

Jacques-Henri Bron
président

Daniel Chevalley
vice-président

Certifiés conformes aux écritures le 17 avril 2007

Pour la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud
Les Retraites Populaires

Claude Richard
directeur général

Roger Bornand
directeur

Compte d'exploitation

	Annexe	2006 CHF	2005 CHF
+ Cotisations et apports ordinaires et autres		449'965'985.86	443'240'826.09
Cotisations des salariés	7.2.1	159'214'540.80	158'245'791.91
Cotisations de l'employeur	7.2.2	159'214'540.80	158'245'791.91
Cotisations supplémentaires des salariés	7.2.3	4'863'090.81	4'884'504.08
Finances d'entrée	7.2.4	40.68	474'653.83
Cotisations supplémentaires de l'employeur	7.2.5	106'604'629.07	106'047'451.46
Primes uniques et rachats	7.2.6	19'998'780.55	15'332'348.50
Subsides du fonds de garantie		70'363.15	10'284.40
+ Prestations d'entrée		77'906'899.79	96'807'641.96
Apports de libre passage		73'569'848.34	93'649'685.56
Remboursements de versements anticipés pour la propriété du logement / divorce		4'337'051.45	3'157'956.40
= Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée		527'872'885.65	540'048'468.05
- Prestations réglementaires		-403'080'768.95	-384'140'798.70
Rentes de vieillesse		-283'648'020.05	-268'775'403.05
Rentes de survivants		-42'289'946.35	-41'074'697.70
Pensions d'enfants		-7'478'449.80	-7'194'316.55
Rentes d'invalidité		-47'905'719.90	-46'887'576.50
Autres prestations réglementaires	7.4	-20'082'671.00	-18'488'404.60
Prestations en capital à la retraite		-1'422'189.15	-1'372'884.80
Prestations en capital au décès et à l'invalidité		-253'772.70	-347'515.50
- Prestations extra-réglementaires	7.3.1	-338'419.95	-340'074.80
- Prestations de sortie	7.3.2	-127'761'891.45	-118'340'531.30
Prestations de libre passage en cas de sortie		-76'629'089.25	-65'244'684.95
Versements anticipés pour la propriété du logement / divorce		-51'132'802.20	-53'095'846.35
= Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés		-531'181'080.35	-502'821'404.80
+/- Dissolution (+) / constitution (-) de capitaux de prévoyance et provisions techniques		-349'322'041.60	-407'510'369.00
Constitution capital de prévoyance assurés actifs		-150'392'223.00	-128'912'091.00
Constitution capital de prévoyance pensionnés		-237'037'727.00	-230'030'523.00
Variation du fonds pour dépôts d'épargne (art. 139 LCP)		50'046.40	-5'890.00
Constitution des provisions techniques		-17'479'812.00	-154'575'943.00
Variation des capitaux de prévoyance et provisions techniques à 100%		-404'859'715.60	-513'524'447.00
Variation de la part de financement en répartition (selon art. 144k LCP: 37% en 2006, 38% en 2005)		55'537'674.00	106'014'078.00
- Charges d'assurance		-3'494'987.00	-3'376'945.00
Cotisations au fonds de garantie		-3'494'987.00	-3'376'945.00
= Résultat net de l'activité d'assurance		-356'125'223.30	-373'660'250.75

Compte d'exploitation (suite)

	Annexe	2006 CHF	2005 CHF
= Résultat net de l'activité d'assurance		-356'125'223.30	-373'660'250.75
+ Résultat net des placements	6.8	444'000'289.24	735'571'364.51
sur liquidités		3'319'939.96	1'006'136.62
sur créances à court terme		-217'525.50	-120'530.38
sur obligations et autres créances de débiteurs suisses		7'775'681.84	13'699'140.44
sur obligations de débiteurs étrangers		14'037'823.86	107'942'851.79
sur actions de sociétés suisses		172'323'307.88	257'344'273.33
sur actions de sociétés étrangères		98'246'703.73	211'839'346.15
sur titres de gages immobiliers		20'488'912.68	23'072'170.31
sur immobilier suisse		92'214'833.66	100'994'073.22
sur placements alternatifs		21'612'319.97	10'286'534.54
sur placements privés		13'734'949.16	9'507'567.69
sur autres actifs		463'342.00	-199.20
+/- Dissolution (+) / constitution (-) de provisions non techniques		363'379.27	-569'523.00
+ Autres produits		416'148.19	286'822.25
Produits de prestations fournies		277'459.19	278'691.85
Produits divers		138'689.00	8'130.40
- Frais d'administration	7.3.3	-6'341'660.16	-7'565'074.22
Frais d'administration		-486'090.76	-646'096.37
Frais de gestion des dossiers		-5'855'569.40	-6'918'977.85
+/- Résultat avant constitution / dissolution de la Réserve de fluctuation de valeurs		82'312'933.24	354'063'338.79
+/- Dissolution (+) / constitution (-) de la Réserve de fluctuation de valeurs		-62'675'310.60	-120'150'624.18
= Excédent de produits		19'637'622.64	233'912'714.61

Annexe

1 Bases et organisation

1.1 Forme juridique et but

La Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (ci-après : CPEV) est un établissement de droit public doté de la personnalité morale et placé sous le contrôle de l'Etat.

La CPEV a pour but d'assurer les personnes au service de l'Etat de Vaud contre les conséquences économiques de la vieillesse, de l'invalidité et de la mort (art. 1 LCP).

Sur préavis du Conseil d'administration, le Conseil d'Etat peut autoriser l'affiliation, à la CPEV, d'autres établissements de droit public dotés de la personnalité juridique.

1.2 Enregistrement LPP et Fonds de garantie

La CPEV est inscrite dans le registre de la prévoyance professionnelle sous numéro 300'175 au sens de l'art. 48 de la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP). Elle cotise au fonds de garantie LPP.

1.3 Indication des actes et des règlements

Loi du 18 juin 1984 sur la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (LCP) et ses nouvelles

Règlement de l'assemblée des délégués du 1er octobre 1985

Règlement de la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud du 1er octobre 2003

Règlement relatif à l'âge de retraite des fonctionnaires de police du 13 décembre 2006

Règlements découlant de la législation fédérale

Règlement des placements, mis à jour au 1er janvier de chaque année

Règlement pour les passifs de nature actuarielle du bilan, mis à jour au 1er janvier 2006

1.4 Organes de gestion / Droit à la signature

Assemblée des délégués (art. 106 et 107 LCP)

L'Assemblée des délégués, dont les compétences sont décrites à l'art. 107 LCP, est composée d'un président, de trente membres et de quatorze suppléants nommés ou désignés pour quatre ans, et rééligibles. La durée totale du mandat ne peut excéder douze ans.

Le Conseil d'Etat nomme la moitié des membres et des suppléants. Les associations faïtières du personnel désignent l'autre moitié des membres et des suppléants; le Conseil d'Etat prend acte de cette désignation.

L'Assemblée des délégués s'organise elle-même; elle désigne son président et son bureau en séance plénière; si le président est choisi en son sein, il est remplacé sans retard.

Annexe

Au 1er janvier 2007, elle se compose de :

Président

Paul-Arthur Treyvaud

Membres désignés par le Conseil d'Etat

Vice-président

Raphaël Abbet

Autres membres

Bertrand Barbezat
Gloria Capt
François Chanson
François de Werra
Anne-Marie Dick
Christine Girod
Dominique Kohli
Fabien Loi Zedda
Birgit Moreillon
Serge Reichen
Claire Richard
Jean-Jacques Schilt
Linette Vuilloud
Claudine Wyssa

Suppléants

John Christin
Doris Cohen-Dumani
Anne Décaillet
Marcel Glur
Christian Polin
Cédric Scherrer
Bertrand Tille

Secrétaire

Christian Marquis

Membres désignés par les associations faitières du personnel

Vice-président

Gilbert Canton

Autres membres

François Althaus
Jean-Paul Forster
Fernand Gentizon
Lucienne Girardbille
Jean-Marc Haller
Daniel Nicolet
Dao Orcel
Georges Piotet
Claude Puidoux
Dominique Rossi
Walter Steiner
Pierre Théraulaz
Claude-Alain Tréhan
Gaétan Zurkinden

Suppléants

Hervé Cretenoud
Michel Deppierraz
Jean-Paul Hermann
Pierrette Iselin
Philippe Martinet
Myriam Petitpierre
Jacques Reymond

Conseil d'administration (art. 108 ss LCP)

La CPEV est dirigée et administrée par un Conseil d'administration composé de six membres. Trois membres sont nommés par le Conseil d'Etat et trois membres sont désignés par les associations faïtières du personnel.

Le président est choisi par les membres du Conseil d'administration en son sein.

Au 1er janvier 2007, il se compose de :

Président	:	Jacques-Henri Bron* avocat, Lausanne
Vice-président	:	Daniel Chevalley**, inspecteur principal adjoint à la police cantonale vaudoise (retraité), Crissier
Membres	:	Jean Mauerhofer**, directeur d'établissement scolaire, Puidoux Eric Rochat* médecin, Saint-Légier Henry W. Isler** directeur des affaires universitaires, Jongny Wolfgang Martz* conseiller d'entreprises, Montreux
Représentant du département des finances	:	Christelle Luisier Brodard, secrétaire générale adjointe, Lausanne
Secrétaire	:	Alexandre Bernel, avocat, Lausanne
Secrétaire suppléant	:	Jean Daniel Martin, président de tribunal, Lausanne

* représentant de l'employeur

** représentant des assurés

La CPEV est valablement engagée envers les tiers par la signature collective du président et d'un autre membre du Conseil d'administration; en cas d'empêchement, le président est remplacé par le vice-président (art. 112 LCP).

Les coordonnées de l'institution sont les suivantes :

Caisse de pensions de l'Etat de Vaud	Téléphone	:	021 348 24 43
Rue Caroline 11	Fax	:	021 348 24 99
Case postale 288	E-mail	:	info@cpev.ch
1001 Lausanne	Site web	:	www.cpev.ch

1.5 Gérance (art. 115 LCP)

La gérance de la CPEV est confiée aux Retraites Populaires, Lausanne.

A cet effet, cet établissement a qualité pour régler les affaires courantes et exécuter les décisions du Conseil d'administration.

Sauf décision contraire, le directeur général des Retraites Populaires ou son remplaçant assiste, avec voix consultative, aux séances de l'Assemblée des délégués et du Conseil d'administration.

1.6 Experts, organe de contrôle, conseillers et autorité de surveillance

Expert agréé (art. 127 LCP)

Le Conseil d'Etat a désigné Mme Françoise Wermeille, Hewitt Associés, Nyon, en qualité d'expert agréé en matière de prévoyance professionnelle.

Organe de contrôle (art. 123 LCP)

Le Conseil d'administration a désigné Ernst & Young SA, Lausanne, pour contrôler la gestion, les comptes et les placements de la CPEV.

Conseillers

Docteur Thomas Aeschbach, Lausanne, médecin – conseil;

La CPEV fait calculer chaque année la performance par le consultant Coninco, Vevey. Une attestation est fournie;

PPCmetrics, Zurich, consultant pour la congruence actifs - passifs;

Les Retraites Populaires, Lausanne, et leurs conseillers.

Autorité de surveillance

Autorité de surveillance des fondations du Canton de Vaud.

2 Membres actifs et pensionnés

2.1 Mouvement des membres actifs

	Plan de base	Plan risques	Totaux	Plan de base	Plan risques	Totaux
Effectif au 1er janvier 2006 / 2005	26'622	164	26'786	25'825	229	26'054
Augmentation						
Nouveaux	3'123	171	3'294	3'003	280	3'283
Diminution						
Démissions	-1'665	-61	-1'726	-1'520	-70	-1'590
Transferts au plan de base		-89	-89		-274	-274
Décès sans prestation	-10		-10	-11		-11
Décès avec prestations	-17		-17	-22		-22
Invalides	-134		-134	-135	-1	-136
Retraités	-520		-520	-518		-518
	-2'346	-150	-2'496	-2'206	-345	-2'551
Effectif au 1er janvier 2007 / 2006	27'399	185	27'584	26'622	164	26'786

2.2 Mouvement des pensionnés

	Plan de base	Totaux	Plan de base	Totaux
Effectif au 1er janvier 2006 / 2005				
Invalides définitifs	1'957		1'928	
Invalides temporaires	35		27	
Retraités	6'767		6'473	
Conjoints survivants	1'875		1'851	
Enfants	<u>1'032</u>	11'666	<u>992</u>	11'271
Augmentation				
Nouveaux invalides définitifs	84		93	
Nouveaux retraités	498		488	
Nouveaux conjoints survivants	<u>128</u>	710	<u>126</u>	707
Diminution				
Sorties par décès				
Invalides définitifs décédés	-40		-56	
Retraités décédés	-204		-191	
Conjoints survivants décédés	<u>-86</u>	-330	<u>-99</u>	-346
Sorties par suppression de pension				
Invalides définitifs (art. 59 LCP)	-8		-8	
Retraités	-5		-3	
Conjoints survivants (art. 63 LCP)	<u>0</u>	-13	<u>-3</u>	-14
Mouvement : pensions temporaires				
Invalides temporaires	0		8	
Enfants	<u>8</u>	8	<u>40</u>	48
		<u>12'041</u>		<u>11'666</u>

	Totaux	Totaux
Effectif au 1er janvier 2007 / 2006		
Invalides définitifs	1'993	1'957
Invalides temporaires	35	35
Retraités	7'056	6'767
Conjoints survivants	1'917	1'875
Enfants	<u>1'040</u>	<u>1'032</u>
	<u>12'041</u>	<u>11'666</u>

3 Nature de l'application du but

3.1 Explication des plans de prévoyance (art. 2a LCP)

La CPEV gère deux plans d'assurance coordonnés et qui se complètent :

- a) le plan risques (art. 21 LCP)
- b) le plan de base (art. 21a LCP)

Le plan risques couvre les risques d'invalidité et de mort dès l'entrée en fonction du collaborateur et jusqu'à son affiliation dans le plan de base.

Le montant des prestations du plan risques est déterminé selon les mêmes principes que ceux appliqués au plan de base.

Le plan de base couvre les conséquences économiques de la vieillesse, de l'invalidité et de la mort dès l'entrée en fonction du collaborateur, mais au plus tôt :

- I. lorsqu'il atteint l'âge de 22 ans et 6 mois révolus
- II. lorsqu'il atteint l'âge de 20 ans et 6 mois révolus si l'âge minimum de sa retraite est fixé à 58 ans
- III. lorsqu'il atteint l'âge de 19 ans et 6 mois révolus si l'âge minimum de sa retraite est fixé à 57 ans

3.2 Financement, méthodes de financement

La CPEV applique le système de la primauté des prestations au sens de l'article 16 LFLP au plan de base (art. 21a LCP), ainsi qu'au plan risques (art. 21 LCP).

Les cotisations des divers plans sont les suivantes (art. 12 et 13 LCP) :

- a) plan risques : 3% (assuré 1%, employeur 2%)
- b) plan de base : 24% (assuré 9%, employeur 15%)

3.3 Autres informations sur l'activité de prévoyance

La CPEV dispose d'un fonds de prévoyance qui a pour but de venir en aide dans les cas dignes d'intérêt, aux pensionnés, ainsi qu'aux ayants droit des assurés et pensionnés décédés (art. 102 ss LCP).

Lorsqu'un assuré ou un pensionné décède, des allocations peuvent exceptionnellement être accordées à ses descendants, ascendants, frères et sœurs, ainsi qu'à toute autre personne, lorsque ceux-ci sont dans une situation financière difficile et que le défunt assurait leur entretien.

Dès 2006, ce fonds n'est plus alimenté.

4 Principes d'évaluation et présentation des comptes

4.1 Confirmation sur la présentation des comptes selon la norme Swiss GAAP RPC 26

En application de l'article 47 de l'Ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP2), les comptes de la CPEV sont présentés en conformité à la recommandation comptable Swiss GAAP RPC 26.

4.2 Principes comptables et d'évaluation

Placements

Toutes les valeurs en monnaies étrangères sont converties en francs suisses au cours des devises du dernier jour ouvrable de l'année.

Les placements collectifs et mandats de gestion (y compris les intérêts courus) figurent au bilan à la valeur boursière ou à la dernière valeur nette d'inventaire connue.

Les provisions économiquement nécessaires, liées à un risque spécifique, sont portées directement en diminution des actifs correspondants (correctif d'actif).

Liquidités et créances à court terme

Les valeurs au bilan représentent les sommes effectivement dues à l'institution.

Obligations et autres créances de débiteurs suisses

Les obligations cotées sont évaluées à la valeur boursière.

Les lettres de gage sont évaluées à la valeur boursière.

Les autres créances suisses sont portées au bilan pour la somme effectivement due à l'institution.

Actions de sociétés suisses et étrangères

Les actions cotées, les dérivés ainsi que les mandats de gestion sont évalués à la valeur boursière. Pour les actions non cotées, la valeur d'acquisition, déduction faite des pertes de valeurs connues, est prise en compte.

Titres de gages immobiliers

Les crédits de construction et les prêts hypothécaires figurent au bilan pour la valeur effectivement due à l'institution.

Immobilier suisse

Les immeubles sont évalués à leur valeur de rendement. Les états locatifs théoriques au 31 décembre sont capitalisés sur la base des taux suivants :

- | | |
|--|-------|
| ● immeubles de plus de 10 ans | 7,25% |
| ● immeubles de 10 ans et moins (y compris rénovations totales) | 6,60% |
| ● immeubles pour lesquels un loyer net est encaissé | 6,00% |

En ce qui concerne les terrains à bâtir, ils sont évalués à leur valeur d'acquisition augmentée des frais de développement et d'étude.

Placements alternatifs et privés

Il s'agit de placements collectifs qui figurent au bilan à la valeur boursière ou à la dernière valeur nette d'inventaire connue.

Autres actifs

Les autres actifs comprennent les placements locaux. Ils sont évalués à leur valeur d'acquisition, déduction faite des pertes de valeurs connues.

4.3 Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

Les principes comptables n'ont pas fait l'objet de changement pour l'exercice 2006 par rapport à l'exercice 2005.

La rubrique « comptes en suspens – pensionnés » qui figurait en 2005 dans les « autres dettes » a fait l'objet d'un retraitement et figure maintenant sous la rubrique « Prestations de libre passage et rentes ».

Le supplément temporaire est enregistré sous la rubrique « autres prestations réglementaires ». Pour 2005, ce montant a fait l'objet d'un retraitement.

5 Couverture des risques

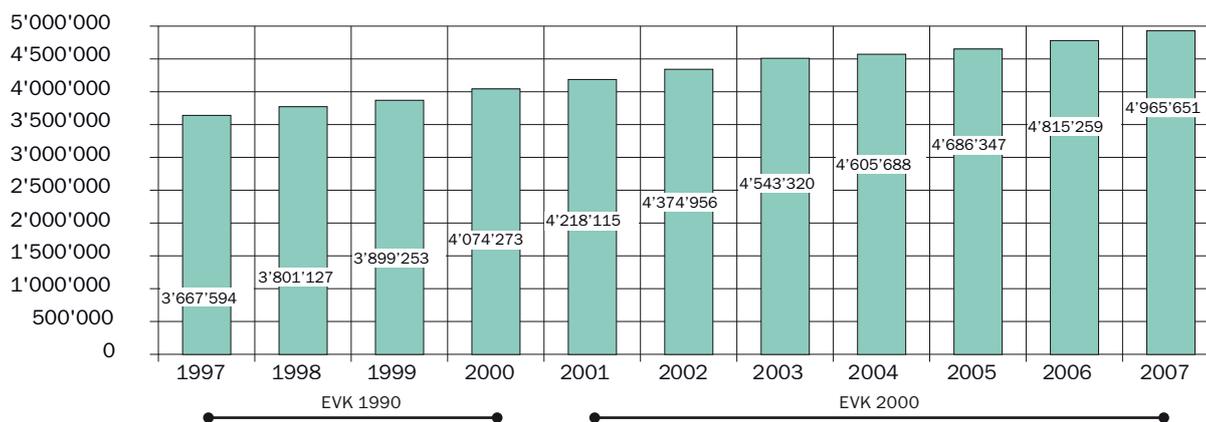
5.1 Nature de la couverture des risques, réassurances

La CPEV n'est pas réassurée.

5.2 Evolution du capital de prévoyance pour les assurés actifs en primauté des prestations (au 1er janvier)

Evolution du capital de prévoyance

en milliers de CHF



■ Capital de prévoyance

EVK = Tables actuarielles de l'ancienne Caisse fédérale d'assurance

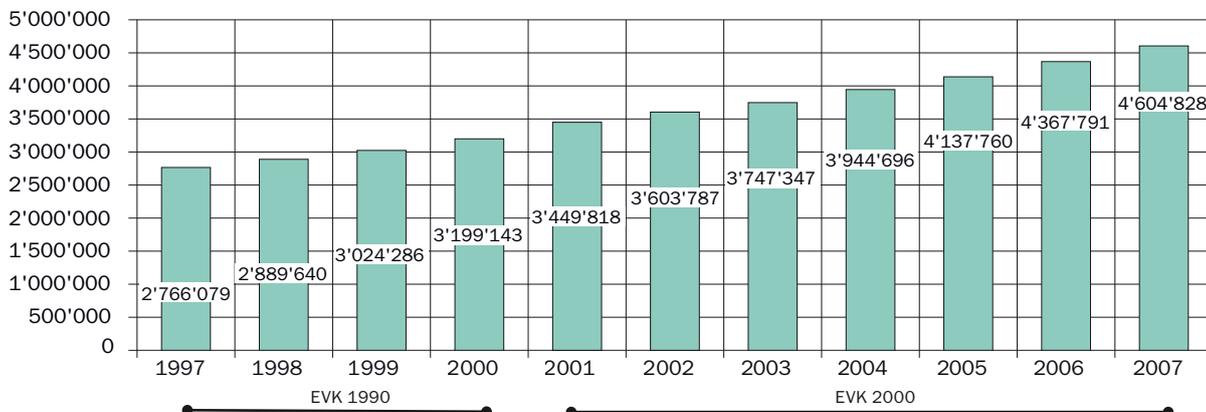
5.3 Total des avoirs vieillesse selon la LPP (comptes témoins)

Les engagements LPP (avoirs de vieillesse minimums) compris dans les capitaux de prévoyance des actifs se montent à CHF 1'707'901'381.23 (CHF 1'623'095'236.67 pour 2005).

5.4 Evolution du capital de prévoyance pour les pensionnés (au 1er janvier)

Evolution du capital de prévoyance

en milliers de CHF



■ Capital de prévoyance

EVK = Tables actuarielles de l'ancienne Caisse fédérale d'assurance

5.5 Résultats de la dernière expertise actuarielle

Des mesures structurelles ont été prises sur la base de travaux entrepris incluant la présence de l'expert de la CPEV. La projection effectuée à cet effet a permis de fixer le cadre de la révision de la loi entrée en vigueur au 1er janvier 2006.

L'expert de la CPEV a effectué une analyse sur le compte d'exploitation prévisionnel 2005-2020 et dont les principales conclusions peuvent se résumer comme il suit :

«Le rendement joue évidemment un rôle important. Il faut en effet un rendement de 4.25% pour que le degré de couverture atteigne l'objectif de 75% au terme des 15 ans. Le degré de couverture final se situe à 80% si le rendement est de 4.5% et à 87% si le rendement est de 5%.»

«D'autre part, toutes les situations financières sont établies sans tenir compte d'une Réserve de fluctuations de valeur alors qu'une telle réserve est nécessaire compte tenu de la stratégie de placement. En pratique, c'est le degré de couverture supérieur à l'objectif qui est considéré comme Réserve de fluctuation de valeurs jusqu'à ce que celle-ci ait atteint son niveau cible.»

«Des mesures structurelles ont été prises et elles auront un effet favorable sur l'évolution du degré de couverture de la CPEV. Cependant, la situation financière mérite d'être suivie avec soin puisqu'une variation du taux annuel d'augmentation des salaires ou du taux de rendement a un effet important sur le niveau du degré de couverture.»

Les mesures structurelles mentionnées ci-dessus résolvent les points de l'expertise technique qui a été établie sur la base de la situation financière au 31.12.2002/01.01.2003.

Selon l'art. 2 de la loi du 4 octobre 2005 modifiant la LCP, la prochaine expertise technique est planifiée en 2010. Toutefois, la CPEV envisage l'établissement d'une expertise intermédiaire au 1er janvier 2008, sur la base des comptes 2007.

5.6 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Les calculs actuariels sont effectués au moyen des tables édictées par l'ancienne Caisse fédérale d'assurance EVK 2000, au taux technique de 4% (art. 118 LCP).

Les capitaux de prévoyance des pensionnés ont été majorés de 1% afin de prendre en compte la valeur actuelle des frais de gestion futurs.

Le règlement pour les passifs de nature actuarielle du bilan, approuvé par l'expert agréé de la CPEV et porté à la connaissance de l'organe de contrôle et de l'autorité de surveillance, définit la politique de constitution des provisions techniques.

	31.12.2006 CHF	31.12.2005 CHF
Total des provisions techniques (100%)	260'296'855.00	242'817'043.00
Provision pour changement des tables actuarielles (100%)	143'557'193.00	114'788'120.00
Provision pour indexations futures (100%)	116'739'662.00	128'028'923.00

5.6.1 Provision pour changement des tables actuarielles

La provision pour changement des tables actuarielles est destinée à prendre en compte l'accroissement futur de l'espérance de vie. Elle a pour but de financer progressivement le coût futur du changement de tables actuarielles suite à l'évolution de la longévité humaine.

Le montant cible de la provision pour changement des tables actuarielles s'élève à 2,5 % des capitaux de prévoyance des actifs et des bénéficiaires de pensions au 31.12.2010. Pour y parvenir, cette provision est constituée chaque année par palier de 0,25 % de l'ensemble des capitaux de prévoyance. Au 31.12.2006, la provision atteint 1,5 % des capitaux de prévoyance.

5.6.2 Provision pour indexations futures

La provision pour indexations futures est destinée à prendre en charge les indexations futures des pensions qui seront décidées par le Conseil d'administration. Son attribution dépend de la performance de l'exercice et du niveau atteint de la Réserve de fluctuation de valeurs ainsi que du versement de l'Etat (voir point 7.2.6 de l'annexe aux comptes). Lors d'une indexation des rentes, la valeur actuelle des indexations, calculée selon les bases actuarielles de la CPEV, est prélevée de la provision.

	31.12.2006 CHF	31.12.2005 CHF
Provision pour indexations futures (100%)	116'739'662.00	128'028'923.00
Solde au 1er janvier	128'028'923.00	0.00
Prélèvement de l'année	-56'442'645.00	0.00
Attribution de l'année	45'153'384.00	128'028'923.00

L'indexation octroyée avec effet au 1er janvier 2007 est de 1,25 % des pensions.

5.7 Modification des bases et hypothèses techniques

Le règlement actuariel a été dûment appliqué.

5.8 Degré de couverture selon l'article 44 OPP2

Selon les dispositions de l'article 117 LCP, le degré de couverture est défini conformément à la LPP et à ses dispositions d'application (art. 44 OPP2).

Au 31 décembre 2006, le degré de couverture de la CPEV, conformément à l'art. 44 al. 1 OPP2, se justifie comme il suit :

	31.12.2006 CHF	31.12.2005 CHF
Capital de prévoyance et provisions techniques (100%)	9'830'901'762.60	9'426'042'047.00
Part de financement en répartition (selon art. 144k LCP: 37 % en 2006, 38 % en 2005)	-3'637'433'652.00	-3'581'895'978.00
Total des capitaux de prévoyance	6'193'468'110.60	5'844'146'069.00
Réserve de fluctuation de valeurs	1'036'172'923.61	973'497'613.01
Fonds libres	253'550'337.25	233'912'714.61
Fortune de prévoyance disponible	7'483'191'371.46	7'051'556'396.62
Degré de couverture OPP2, art. 44, al. 1	76.12%	74.81%

Annexe

Le degré de couverture est calculé au 1er janvier de chaque année sur la base de la fortune au 31 décembre de l'exercice précédent.

A l'entrée en vigueur de la loi du 24 novembre 2003, soit au 1.1.2004, le degré de couverture minimum était de 60%.

Dans un délai de 15 ans, dès l'entrée en vigueur de la loi du 24 novembre 2003, le degré de couverture doit atteindre 75% (art. 144k LCP).

Le degré de couverture minimum augmente par paliers annuels de 1%. Au 1.1.2007, il s'élève à 63% (art. 144k LCP).

Degré de couverture minimum art. 144k LCP

63.00%

62.00%

5.9 Fonds libres

L'objectif du montant porté dans la rubrique des fonds libres est de couvrir les risques liés à l'évolution du degré de couverture minimum de la CPEV selon l'art. 144k LCP. Il permet également de couvrir une éventuelle détérioration du degré de couverture liée à des événements ponctuels.

Pour 2005 et 2006, l'entier de l'excédent de produits a été comptabilisé dans ce poste.

6 Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

6.1 Organisation de l'activité de placements, règlement des placements

Composition de la fortune

Le Conseil d'administration de la CPEV a déterminé une allocation des actifs qui fixe les limites pour les différents véhicules de placements. La gérante, Les Retraites Populaires, œuvre dans le cadre de ces limites.

Les limites fixées par le Conseil d'administration sont arrêtées de manière à respecter les dispositions de l'OPP2 en matière de limites de placements, compte tenu de l'application de l'art. 59 OPP2.

Par rapport à l'OPP2, au 31 décembre 2006, l'allocation basée sur les valeurs de marché se présente comme il suit :

Répartition des placements selon OPP2

(en millions de CHF)	Limites OPP2		Situation au 31.12.2006			Situation au 31.12.2005		
		%	CHF	%	%	CHF	%	%
Liquidités, créances à court terme et compte de régularisation actif		100	449.78	5.99		398.66	5.63	
Obligations et autres créances de débiteurs suisses		100	756.08	10.06		722.46	10.20	
Titres de gages immobiliers	100	75	714.42	9.51	42.6	733.10	10.35	43.7
Obligations de débiteurs étrangers en CHF	30	30	0.00	0.00	17	0.00	0.00	17.5
Obligations de débiteurs étrangers		20	1'279.17	17.02	31	1'238.51	17.48	31.2
Actions de sociétés étrangères		25	1'049.53	13.97		971.83	13.72	
Actions de sociétés suisses		30	1'054.80	14.04	28.0	958.89	13.54	27.3
Placements alternatifs, privés et autres actifs	70	0	497.62	6.62	57.4	378.94	5.35	56.3
Immobilier suisse		50	1'712.54	22.79		1'681.26	23.73	
			7'513.94	100.00		7'083.65	100.00	

Le présent tableau ne suit pas la structure des placements figurant au bilan afin de tenir compte des limites spécifiques imposées par l'OPP2.

Placements collectifs

En 2005, un Fonds Institutionnel à compartiments multiples a été créé par Les Retraites Populaires. La CPEV a souscrit des parts à concurrence de la plupart des titres (actions et obligations) cotés en bourse.

Instruments financiers dérivés

Conformément à l'ordonnance sur la prévoyance professionnelle (OPP2, art. 56a), les instruments dérivés ne sont utilisés que comme moyen de couverture tout en améliorant la rentabilité du portefeuille.

Dépositaire global des titres

Tous les titres sont regroupés auprès d'un dépositaire global (Pictet & Cie, Genève).

Performance globale

Chaque année, la CPEV fait calculer la performance par le consultant Coninco, Vevey, sur la base des comptes audités. Une attestation est fournie.

6.2 Utilisation des extensions avec résultat du rapport (art. 59 OPP2)

Conformément aux dispositions de l'article 59 OPP2, un rapport a été établi sur l'extension des possibilités de placements. Les conclusions de ce rapport sont les suivantes :

1. Les possibilités de placements ont été étendues sur la base du règlement des placements.
2. L'analyse performance – risque ainsi que la congruence entre les actifs et les passifs, réalisées en 2006 par PPCmetrics SA, Zurich, ont déterminé, de manière concluante, que cette répartition des actifs était conforme aux buts de la CPEV.

6.3 Objectifs et calcul de la Réserve de fluctuation de valeurs

Principes retenus et explications sur la Réserve de fluctuation de valeurs

La Réserve de fluctuation de valeurs est globale. Elle tient compte de l'ensemble des placements, qui ne sont pas tous corrélés entre eux. Le principe de la diversification des actifs reste fondamental.

Le critère de la volatilité globale du portefeuille est retenu. Cette variabilité découle des volatilités spécifiques de chaque classe d'actifs, du poids de chaque véhicule de placements ainsi que des corrélations entre les diverses classes d'actifs.

L'allocation tactique des actifs est révisée chaque année. L'objectif de la Réserve de fluctuation de valeurs, compte tenu des risques encourus, de l'évolution des marchés et de leurs caractères anticycliques, est adapté en conséquence.

Les risques de pertes avérées ou connues liés à une action, un immeuble, un prêt ou tout autre placement n'entrent pas en ligne de compte. Ils font l'objet, le cas échéant, d'un correctif d'actif de la classe de placements concernée.

Compte tenu des expériences du passé, de l'allocation tactique des actifs 2007 et de leur volatilité, l'objectif de la Réserve de fluctuation de valeurs est compris entre 6,91% et 13,82% (entre 6,88% et 13,76% en 2005) de l'ensemble des placements.

Objectif et calcul de la Réserve de fluctuation de valeurs	2006 CHF	2005 CHF
Réserve de fluctuation de valeurs au 1er janvier	973'497'613.01	853'346'988.83
Dissolution (-) / attribution (+) de l'exercice	62'675'310.60	120'150'624.18
Réserve de fluctuation de valeurs au 31 décembre	1'036'172'923.61	973'497'613.01

	2006 CHF	2005 CHF
Total des placements 2006 / 2005	7'497'633'311.22	7'074'837'303.83
6,91% représentent / 6,88% représentaient	518'086'461.80	486'748'806.50
13,82% représentent / 13,76% représentaient	1'036'172'923.61	973'497'613.01

L'objectif de 2 écarts-types de la Réserve de fluctuation de valeurs est atteint.

6.4 Présentation des placements par catégorie

Actif	31.12.2006 CHF	31.12.2005 CHF
Placements	7'497'633'311.22	7'074'837'303.83
Liquidités	403'747'086.93	377'437'776.52
Créances à court terme	29'719'546.63	12'418'191.64
Les Retraites Populaires	1'100'575.09	0.00
Caisse intercommunale de pensions	189'808.66	1'489'738.86
Etat de Vaud	509'936.46	572'413.18
Hospices cantonaux	544'250.47	988'537.80
Administration fédérale des contributions	21'006'025.60	4'152'615.70
Annuités à percevoir	3'066'103.51	2'328'880.15
Chauffage	2'165'978.15	1'907'184.45
Loyers à recevoir	1'238'831.44	1'207'860.70
Débiteurs pour travaux immobiliers refacturés	607'682.45	385'960.80
Comptes en suspens - pensionnés et démissions	15'354.80	0.00
Correctif d'actif	-725'000.00	-615'000.00
Obligations et autres créances de débiteurs suisses	756'080'003.36	722'462'539.90
Placements collectifs	640'780'084.26	585'747'473.85
Prêts aux corporations de droit public	115'218'217.10*	136'633'364.05
Prêts divers	81'702.00	81'702.00
Obligations de débiteurs étrangers	1'279'174'259.00	1'238'509'632.46
Obligations	0.00	439'248'017.66
Placements collectifs	1'279'174'259.00	799'261'614.80
Actions de sociétés suisses	1'054'796'576.28	958'888'574.80
Actions non cotées	1'621'698.00	1'621'698.00
Placements collectifs	1'053'174'878.28	957'266'876.80
Actions de sociétés étrangères	1'049'531'754.45	971'828'112.40
Placements collectifs	1'049'531'754.45	971'828'112.40
Titres de gages immobiliers	714'421'281.80	733'095'286.50
Crédits de construction	14'576'883.05	8'833'729.50
Créances hypothécaires	673'692'078.75	697'930'917.00
Placements collectifs	26'463'320.00	26'666'640.00
Correctif d'actif	-311'000.00	-336'000.00
Immobilier suisse	1'712'541'801.71	1'681'256'692.59
Immobilier direct	1'709'422'449.17	1'678'160'597.75
Placements collectifs	3'441'000.00	3'371'000.00
Correctif d'actif	-321'647.46	-274'905.16
Placements alternatifs	381'793'940.54	296'861'538.63
Placements privés	115'827'059.52	82'041'924.39
Autres actifs	1.00	37'034.00

* Durant l'année 2006, les prêts à l'Etat de Vaud ont été entièrement remboursés. Au 31 décembre 2006, le compte «prêts aux corporations de droit public» ne comprend donc plus de prêts à l'Etat de Vaud (2005, CHF 20'000'000.-).

6.5 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

Néant.

6.6 Valeurs de marché et co-contractants des titres en securities lending

Néant.

6.7 Engagements de versements complémentaires

Véhicule de placements	Engagement en devises étrangères au 31.12.2006	au cours de	Engagement en CHF au 31.12.2006	Engagement en devises étrangères au 31.12.2005	au cours de	Engagement en CHF au 31.12.2005
Placements privés			146'919'524.26			107'400'428.21
a) en CHF			3'482'000.98			1'355'100.99
b) en SEK	6'000'000.00	0.18	1'070'319.60	10'800'000.00	0.17	1'788'487.56
c) en EUR	45'466'082.40	1.61	73'185'388.86	40'568'821.42	1.55	63'067'478.40
d) en USD	56'673'887.79	1.22	69'181'814.83	31'252'597.79	1.32	41'189'361.26

Les souscriptions de fonds de placement n'interviennent qu'au fur et à mesure des investissements réalisés par les gestionnaires. Les sommes ci-dessus représentent les appels de fonds non effectués.

Engagements découlant des crédits de construction

Le montant octroyé mais non utilisé à fin 2006 s'élève à CHF 7'435'816.85 (2005, CHF 10'176'270.50).

6.8 Explications du résultat net des placements

	2006 CHF	2005 CHF
Résultat net des placements	444'000'289.24	735'571'364.51
Résultat net sur liquidités	3'319'939.96	1'006'136.62
Produits	4'399'928.01	2'277'918.24
Charges	-1'079'988.05	-1'271'781.62
Résultat net sur créances à court terme	-217'525.50	-120'530.38
Produits	16'783.35	69'725.32
Frais	-234'308.85	-190'255.70
Résultat net sur obligations et autres créances de débiteurs suisses	7'775'681.84	13'699'140.44
Intérêts sur obligations et autres créances suisses	18'519'847.60	15'120'390.52
Gains sur obligations	0.00	2'104'498.10
Produits sur prêts aux corporations de droit public	4'893'591.75*	5'587'238.75
Produits sur prêts divers	6'240.00	148'050.00
Frais sur obligations	-936'644.12	-819'807.91
Pertes sur obligations	-14'553'492.19	-8'272'061.70
Frais sur prêts aux corporations de droit public	-144'719.30	-158'929.92
Frais sur prêts divers	-175.80	-10'237.40
Pertes sur débiteurs	-8'966.10	0.00
Résultat net sur obligations de débiteurs étrangers	14'037'823.86	107'942'851.79
Intérêts	21'714'709.31	30'299'303.02
Gains	15'925'531.80	90'221'633.37
Frais	-2'162'392.89	-2'746'043.50
Pertes	-21'440'024.36	-9'832'041.10
Résultat net sur actions de sociétés suisses	172'323'307.88	257'344'273.33
Produits	11'686'208.25	12'697'436.20
Gains	162'058'454.42	250'501'024.96
Frais	-1'421'354.79	-1'416'217.38
Pertes	0.00	-4'437'970.45
Résultat net sur actions de sociétés étrangères	98'246'703.73	211'839'346.15
Produits	6'685'758.96	4'352'757.86
Gains	93'047'539.80	209'089'725.67
Frais	-1'400'049.13	-1'427'230.18
Pertes	-86'545.90	-175'907.20
Résultat net sur titres de gages immobiliers	20'488'912.68	23'072'170.31
Produits sur crédits de construction	460'141.00	263'666.05
Produits sur créances hypothécaires	21'386'590.75	22'845'911.25
Frais sur crédits de construction	-34'613.50	-27'764.21
Frais sur créances hypothécaires	-1'144'885.57	-1'198'382.78
Pertes sur créances hypothécaires	-203'320.00	-275'260.00
Variation du correctif d'actif	25'000.00	1'464'000.00
Résultat net sur immobilier suisse	92'214'833.66	100'994'073.22
Produits sur immeubles	118'199'234.95	114'995'697.35
Intérêts sur investissements immeubles en propriété	461'430.10	852'454.30
Gains	11'326'698.77	19'254'791.63
Entretien et autres charges	-29'651'501.35	-26'248'328.93
Frais de gestion	-8'121'028.81	-7'860'541.13
Résultat net sur placements alternatifs	21'612'319.97	10'286'534.54
Produits	843'690.73	568'367.40
Gains	21'892'034.11	10'741'953.72
Frais	-1'123'404.87	-873'824.58
Pertes	0.00	-149'962.00
Résultat net sur placements privés	13'734'949.16	9'507'567.69
Produits	732'671.08	1'246'228.45
Gains	16'354'904.88	12'055'155.65
Frais	-676'792.08	-317'314.27
Pertes	-2'675'834.72	-3'476'502.14
Résultat net sur autres actifs	463'342.00	-199.20
Gains	463'342.00	0.00
Frais	0.00	-199.20

* Le compte «produits sur prêts aux corporations de droit public» comprend un montant d'intérêts de CHF 788'611.10 (2005, CHF 1'252'777.80) pour les prêts à l'Etat de Vaud.

6.8 Explications du résultat net des placements (suite)

Méthode de calcul de la performance

Pour le calcul de la performance, l'ensemble des revenus du patrimoine net est pris en compte dans l'établissement du résultat. Les principaux éléments sont les intérêts encaissés et à recevoir, les dividendes, les revenus locatifs, les gains et pertes réalisés ainsi que la variation de la valeur de marché des différents éléments du bilan (plus- ou moins-values).

A ces revenus sont retranchés les frais administratifs et de gestion afin d'obtenir le résultat final de l'exercice.

Les capitaux moyens investis sont calculés selon la Méthode Hambourgeoise, c'est-à-dire en pondérant les mouvements (augmentations ou diminutions des éléments du bilan) en fonction des dates d'entrées et de sorties effectives.

Le taux de performance est obtenu en divisant le résultat final par les capitaux moyen investis.

Eléments du bilan (Méthode Hambourgeoise)	2006			2005		
	Capital moyen investi	Performance nette		Capital moyen investi	Performance nette	
	en CHF	en CHF	en %	en CHF	en CHF	en %
Liquidités, créances diverses à court et moyen terme	320'305'406.35	3'102'414.46	0.97 %	236'458'028.95	885'606.24	0.37 %
Obligations et autres créances de débiteurs suisses	780'871'377.20	7'775'681.84	1.00 %	713'813'654.10	13'699'140.44	1.92 %
Obligations de débiteurs étrangers	1'277'611'331.10	14'037'823.86	1.10 %	1'134'884'116.15	107'942'851.79	9.51 %
Actions de sociétés suisses	918'983'357.25	172'323'307.88	18.75 %	765'459'859.05	257'344'273.33	33.62 %
Actions de sociétés étrangères	966'984'947.50	98'246'703.73	10.16 %	800'889'757.17	211'839'346.15	26.45 %
Titres de gages immobiliers	716'877'454.15	20'488'912.68	2.86 %	743'689'551.53	23'072'170.31	3.10 %
Immobilier suisse	1'689'961'648.30	92'214'833.66	5.46 %	1'649'533'885.81	100'994'073.22	6.12 %
Placements alternatifs	340'302'177.80	21'612'319.97	6.35 %	275'129'970.35	10'286'534.54	3.74 %
Placements privés	91'863'466.90	13'734'949.16	14.95 %	63'056'498.67	9'507'567.69	15.08 %
Autres actifs	18'517.50	463'342.00	NS *	37'034.00	-199.20	-0.54 %
Performance des placements	7'103'779'684.05	444'000'289.24	6.25 %	6'382'952'355.78	735'571'364.51	11.52 %
Dettes / Compte de régularisation passif	-3'404'358.00	0.00	0.00 %	-5'798'235.75	44'582.45	-0.77 %
Provisions non techniques	-9'634'133.37	25'000.00	-0.26 %	-9'246'300.00	-434'943.00	4.70 %
Performance de l'actif net	7'090'741'192.69	444'025'289.24	6.26 %	6'367'907'820.03	735'181'003.96	11.55 %

* NS: non significatif

7 Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

7.1 Autres postes du bilan

	31.12.2006 CHF	31.12.2005 CHF
Actif		
Compte de régularisation actif	16'307'524.33	8'808'738.30
Intérêts courus	3'754'414.00	3'785'031.65
Autres comptes de régularisation	12'553'110.33 ¹⁾	5'023'706.65
Passif		
Prestations de libre passage et rentes	6'885'761.44	6'111'401.14
Prestations de libre passage	6'652'579.30	6'035'333.05
Rentes	233'182.14	76'068.09
Autres dettes	6'702'339.33	10'430'307.52
Les Retraites Populaires	0.00	830'526.46
Fournisseurs	34'273.40	38'843.60
Administration fédérale des contributions	435'860.28	63'636.71
Annuités perçues d'avance sur créances hypothécaires	135'099.15	159'796.10
Chauffage	1'315'919.25	1'142'109.45
Créanciers divers immobilier	1'286'200.25	4'818'450.20
Fonds de garantie	3'494'987.00	3'376'945.00
Compte de régularisation passif	7'708'919.59	5'732'113.85
Loyers perçus d'avance	3'244'650.09	3'745'228.50
Autres comptes de régularisation	4'464'269.50	1'986'885.35
Provisions non techniques	9'452'443.73	9'815'823.00
Fonds de prévoyance	8'957'443.73	9'295'823.00
Solde au 1er janvier	9'295'823.00	8'806'300.00
Finances d'entrée	40.68 ²⁾	474'653.83
Attribution au taux technique de 4.0%	0.00	354'943.97
Prestations versées (voir point 7.3.1 de l'annexe)	-338'419.95	-340'074.80
Autres provisions	495'000.00	520'000.00

1) Le compte «Autres comptes de régularisation» comprend CHF 12'119'983.10 (2005, CHF 4'808'479.62) de cotisations à recevoir de l'employeur.

2) Suite à l'entrée en vigueur au 1er janvier 2006 de la révision de la LCP, la finance d'entrée a été supprimée. Ce montant concerne un arriéré.

7.2 Autres postes du compte d'exploitation (produits)

	2006 CHF	2005 CHF
7.2.1 Cotisations des salariés	159'214'540.80	158'245'791.91
Article 12 LCP (8% et 9%)	157'868'817.70	156'842'513.14
Article 12 LCP (1% dès 2003)	59'979.16	118'668.40
Article 22 al. 2 lettre a) LCP (8% et 9%)	1'285'704.94	1'284'018.24
Article 22 al. 2 lettre a) LCP (1% dès 2003)	39.00	592.13
7.2.2 Cotisations de l'employeur	159'214'540.80	158'245'791.91
Article 12 LCP (8% et 9%)	157'868'817.70	156'842'513.14
Article 12 LCP (1% dès 2003)	59'979.16	118'668.40
Article 22 al. 2 lettre a) LCP (8% et 9%)	1'285'704.94	1'284'018.24
Article 22 al. 2 lettre a) LCP (1% dès 2003)	39.00	592.13
7.2.3 Cotisations supplémentaires des salariés	4'863'090.81	4'884'504.08
Article 26 LCP (1%)	55.60	111.12
Article 26 LCP (2%)	111.20	222.24
Article 26 LCP (8% et 6%)	843'262.18	813'033.98
Article 26 LCP (8% et 9%)	521.10	2'216.39
Article 26 LCP (16% et 18%)	3'824'847.13	3'887'869.11
Article 27 LCP (8% et 6%)	46'440.28	41'916.30
Article 27 LCP (8% et 9%)	4'557.04	4'757.18
Article 27 LCP (16% et 18%)	143'296.28	134'377.76
7.2.4 Finances d'entrée	40.68	474'653.83
7.2.5 Cotisations supplémentaires de l'employeur	106'604'629.07	106'047'451.46
Article 13 LCP (8% et 6%)	105'245'998.70	104'574'757.47
Article 13 LCP (1% dès 2003)	59'979.16	118'668.40
Article 22 al. 2 lettre a) LCP (8% et 6%)	857'136.63	856'012.16
Article 22 al. 2 lettre a) LCP (1% dès 2003)	39.00	592.13
Article 26 LCP (8% et 9%)	521.10	2'216.39
Article 26 LCP (16% et 15%) employeur	432'034.26	484'399.99
Article 27 LCP (8% et 9%)	4'557.04	4'757.18
Article 27 LCP (16% et 15%) employeur	4'363.18	6'047.74
Récapitulation des cotisations		
Salariés	164'077'672.29	163'604'949.82
Employeur	265'819'169.87	264'293'243.37
Somme des salaires cotisants	1'796'493'127	1'791'376'433
Plan de base 24%	1'790'485'751	1'779'439'268
Plan risques 3%	6'007'376	11'937'165

7.2 Autres postes du compte d'exploitation (produits) - suite

	2006 CHF	2005 CHF
7.2.6 Primes uniques et rachats	19'998'780.55	15'332'348.50
Rachats volontaires des assurés	19'259'121.55	14'072'963.50
Participation de l'Etat	239'659.00	1'259'385.00
Versement de l'Etat selon art. 3 du décret du 4.10.2005	500'000.00 ¹⁾	0.00

1) Versement de l'Etat à la suite des mesures structurelles prises par la CPEV selon art. 3 du décret du 4.10.2005

Echéancier des versements de l'Etat

2006	500'000.00 CHF		
2007	0.00 CHF	2014	6'800'000.00 CHF
2008	1'700'000.00 CHF	2015	6'700'000.00 CHF
2009	3'700'000.00 CHF	2016	6'800'000.00 CHF
2010	5'200'000.00 CHF	2017	6'600'000.00 CHF
2011	6'000'000.00 CHF	2018	6'600'000.00 CHF
2012	6'500'000.00 CHF	2019	6'400'000.00 CHF
2013	6'700'000.00 CHF	2020	6'300'000.00 CHF

7.3 Autres postes du compte d'exploitation (charges)

	2006 CHF	2005 CHF
7.3.1 Prestations extra-réglementaires	338'419.95	340'074.80
Prestations du Fonds de prévoyance :		
Pensions servies	290'770.00	262'669.65
Prestations uniques	17'149.95	36'323.60
Allocations de Noël	30'500.00	36'500.00
Libérations remboursement	0.00	4'581.55
7.3.2 Prestations de sortie	127'761'891.45	118'340'531.30
Prestations de libre passage en cas de sortie :		
- En 2006, 1'726 assurés (1'590 en 2005) ont démissionné sans avoir droit à une pension	76'629'089.25	65'244'684.95
Versements anticipés pour la propriété du logement et suite à un divorce :		
- En 2006, 469 (475 en 2005) pour l'accession à la propriété	42'938'415.05	44'294'030.45
- En 2006, 90 (98 en 2005) suite à un divorce	8'194'387.15	8'801'815.90
7.3.3 Frais d'administration	6'341'660.16	7'565'074.22
Charges Conseil d'administration + Assemblée des délégués	300'174.34	324'691.96
Frais d'exams médicaux	30'997.43	37'340.46
Expertises – travaux techniques - divers	154'918.99	284'063.95
Frais de gestion des dossiers	5'855'569.40 ²⁾	6'918'977.85
2) (Effectifs au 1.1 + nouveaux actifs * prix par dossier) + TVA CHF 161.50 pour 2006 et CHF 158.35 pour 2005)	7'254'369.40	6'918'977.85
Restitution de l'année (la gérante a procédé pour la première fois à une restitution de 19.28% des frais par dossiers)	-1'398'800.00	0.00

Suivi des frais d'administration

	2006 CHF	2005 CHF
Traitements cotisants	1'796'493'127	1'791'376'433
Pensions en cours	401'404'807	382'420'398
Frais tarifaires	11'200'021	10'989'710
0,4% des traitements cotisants	7'185'973	7'165'506
1,0% des pensions en cours	4'014'048	3'824'204
Frais d'administration	6'341'660	7'565'074
Effectifs des membres actifs et pensionnés	39'625	38'452
Frais d'administration par membre actif / pensionné	160.04	196.74

Pour mémoire, l'indicateur de suivi des frais de gestion repose sur le constat effectué par l'expert de la CPEV que les frais administratifs ne doivent pas dépasser le montant correspondant à 0.4% des traitements cotisants des actifs + 1% des montants des pensions en cours (frais tarifaires).

Le graphique qui suit démontre que les frais d'administration de la CPEV sont nettement inférieurs aux frais tarifaires.



7.4 Supplément temporaire

La révision de la loi sur la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (LCP) entrée en vigueur le 1er janvier 2006 a introduit une limite pour le coût du supplément temporaire, qui a été fixée à 1% des traitements cotisants (art. 76a LCP). En cas de dépassement de cette limite, le Conseil d'administration doit proposer des mesures de réduction du coût dans le cadre des dispositions prévues par la LCP et sur la base d'un rapport de la gérante.

Les possibilités et les compétences définies par la loi

L'article 76a de la LCP détermine les mesures envisageables dans le cas d'un dépassement de la limite du 1% pour le coût du supplément temporaire :

- pour les nouveaux bénéficiaires, modification du pourcentage de la rente AVS pris en compte;
- et/ou renoncement à toute indexation du supplément temporaire déjà en cours de service.

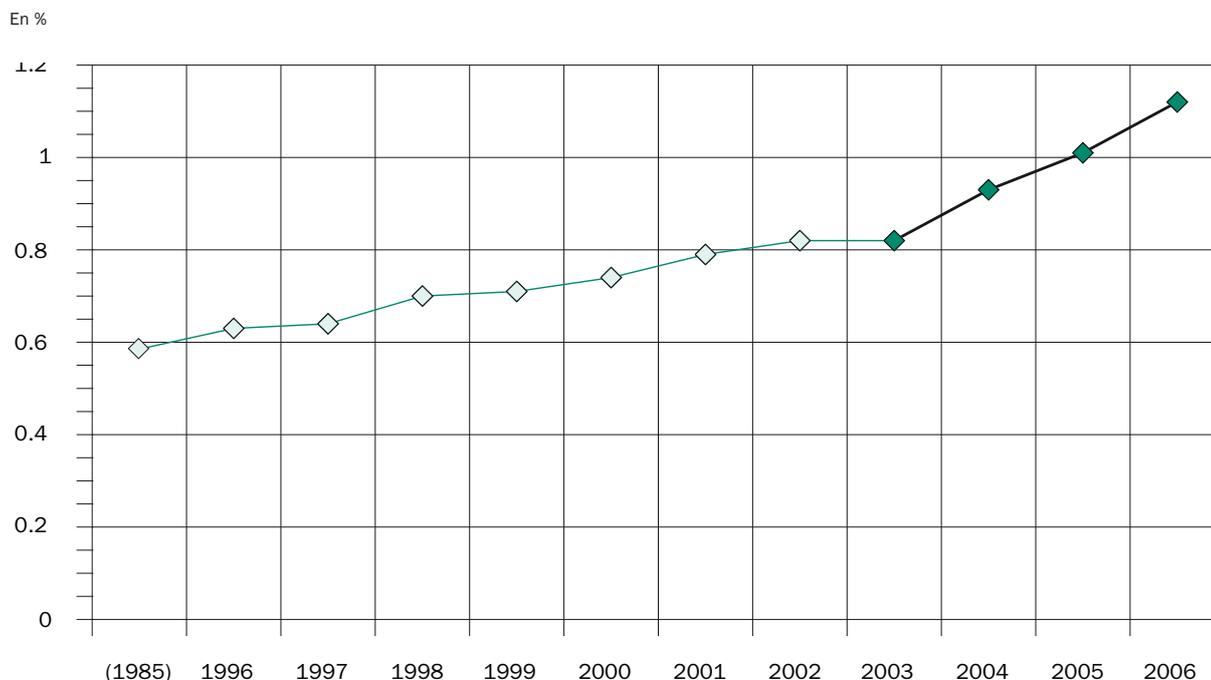
Par ailleurs, cet article précise que c'est le Conseil d'administration de la CPEV qui a compétence de prendre ces mesures et d'en fixer les conditions ainsi que les modalités.

La limite de 1% est dépassée

Le ratio des suppléments temporaires versés exprimé en pour-cent de la masse des salaires cotisants a passablement augmenté durant les 11 dernières années (1996 à 2006). La limite de 1% fixée par la loi sur la CPEV a été dépassée durant l'exercice 2005.

	2006 CHF	2005 CHF
Traitements cotisants (TC)	1'796'493'127	1'791'376'433
Suppléments temporaires versés (ST)	20'082'671	18'488'405
Pensions en cours	1.12%	1.03%

Evolution du ration ST/ TC entre 1985 et 2006



◆ Dès 2003, la courbe s'est accentuée notamment à cause de la hausse de l'âge de retraite des femmes, porté à 64 ans, et au blocage partiel des TC.

Les mesures prises par le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de la CPEV a pris l'option de suspendre durablement l'adaptation du supplément temporaire à la rente AVS (pour les personnes déjà pensionnées) et de réduire progressivement le rapport entre suppléments temporaires et rente minimale AVS, rapport qui devrait ainsi passer de 125% en 2006 à 90% en 2010 (pour les futurs pensionnés). En 2007, ce rapport a été réduit à 120%. Les réductions ultérieures feront l'objet de décisions annuelles après analyse de l'évolution des coûts et des tendances démographiques.

8 Demandes de l'autorité de surveillance

Conformément aux dispositions légales, les comptes 2005 ont été adressés à l'autorité de surveillance des fondations.

9 Autres informations relatives à la situation financière

9.1 Découvert / explication des mesures prises (art. 44 OPP2)

La novelle du 24 novembre 2003 a fixé l'objectif d'atteindre le degré de couverture minimum de 75% en 2019. A l'entrée en vigueur de la novelle au 1er janvier 2004, le degré de couverture minimum est fixé à 60%. Il augmente ensuite par paliers annuels de 1%.

Afin d'atteindre l'objectif susmentionné, le législateur a introduit des mesures dites « structurelles ». La modification de loi a été votée et acceptée par le Grand Conseil le 4 octobre 2005.

L'entrée en vigueur de ces mesures a pris effet au 1er janvier 2006.

Les principales mesures prises sont les suivantes :

- augmentation de la durée de cotisations ;
- augmentation de la déduction de coordination ;
- abattement de l'indexation des pensionnés ;
- élévation de l'âge minimum de la retraite pour certaines catégories de personnel.

Ces mesures devraient déployer leurs effets progressivement.

9.2 Mise en gage d'actifs

Les cédulas hypothécaires grevant notre parc immobilier sont déposées au siège de l'institution. Elles sont toutes à la libre disposition de la CPEV.

9.3 Responsabilité solidaire et cautionnements

Néant.

9.4 Procédures judiciaires en cours

En droit du bail, diverses procédures usuelles, opposant la CPEV à des locataires d'immeubles propriété de celle-ci, sont pendantes. En outre, quelques contestations ponctuelles, relatives le plus souvent au versement de prestations de retraite ou d'invalidité, opposent des affiliés à la CPEV, procédures qui sont toutefois sans influence sur l'équilibre financier de cette dernière.

10 Evénements postérieurs à la date du bilan

Néant.



**CAISSE DE PENSIONS
DE L'ETAT DE VAUD**

Inventaire

Liste des immeubles par district

Aigle

Aigle

Lieugex 11-13-15-17
Lieugex 19-21
Molage 36-44
Pré-Yonnet 39

Bex

Grand-St-Bernard 30
Montaillet 4

Aubonne

Aubonne

Traverse 5-7
Trévelin 32-36
Trévelin 38

Bière

En Fagne

Cossonay

Cossonay

Morges 24

Echallens

Échallens

Couronne 6-8

Étagnières

Crêts 4

Grandson

Sainte-Croix

Beau-Séjour 16
William-Barbey 1

Lausanne

Belmont-sur-Lausanne

Burenos 23-25-27
Burenos 35-37

Cheseaux-sur-Lausanne

Derrière-la-Ville 12-14
Grands-Champs 7
Lausanne 15
Mèbre 9-11-13-15
Saugetta 11
Sorécot 12
Sorécot 14
Ste-Marie 5
Ste-Marie 6-8
Ste-Marie 7
Ste-Marie 9
Ste-Marie 10

Crissier

Pré-Fontaine 61-63

Épalinges

Bois-Murat 1
Bois-Murat 9-11
Croisettes 23-25-27-29
Croix-Blanche 44
Vaugueny 2-4-6-8,
Croisettes 17-19-21

Lausanne

Beau-Séjour 27
Berne 12
Béthusy 84 A-B-C
Bois-de-la-Fontaine 11
Boisy 40-42
Bonne-Espérance 17
Borde 3 A-B-C-D, 5 C-D
(participation)
Caroline 7 bis, St-Martin 2-4-6
Caroline 11 bis, St-Martin 8
Cathédrale 5 (droit de superficie)
Cèdres 1
César-Roux 7
Chailly 17-19-21
Champ-Soleil 20-22
Chandolin 5
Collonges 12
Collonges 12 bis
Collonges 35-37
Dent-d'Oche 3-5-7
Devin 3
Échallens 68
Entrebois 2
E.-Rambert 24
Furet 6-8
Gottettaz 14-16
Grancy 15
Grancy 17
Grey 66-68
Guiguer-de-Prangins 19-21
Jomini 16
Jurigoz 4 A-B
Levant 137
Libellules 6-8
Libellules 10-12
Malley 12
Mon-Loisir 8
Mont-d'Or 34, Marc Dufour 64
Montelly 27
Montelly 28
Montolieu 92
Morges 72
Pavement 11-13-15
Pavement 115
Pavement 117
Pavement 119
Pierrefleur 54
Pontaise 14, Crêtes 7, Traversière 1
Pontaise 30
Pré-du-Marché 36-38-40
Riant-Mont 10
Rond-Point 1

Lausanne (suite)

Rovéréaz 4
Simplon 27
St-Martin 24
Trabandan 37 C
Tribunal-Fédéral 7
Tribunal-Fédéral 9
Tunnel 1-3
Tunnel 17 (participation)
Université 18-20-24, Barre 1
Valentin 10
Victor-Ruffy 47
Vinet 8
Vinet 23, Pré-du-Marché 48
Vuachère 16
World Trade Center (participation)

Paudex

Fontaine 3
Charretta 1
Simplon 32

Prilly

Perréaz 56
Rochelle 30
Vallombreuse 107-109

Pully

C.-F. Ramuz 33
Fontanetta 33
Forêt 39-41
Forêt 61-63-65-67-69
Général-Guisan 78
Lavaux 54
Lycée 20

Renens

Avenir 29-31
Avril 14 9-11-13
Baumettes 72-84 (participation)
Église-Catholique 1-3
Préfaully 26
Saugiaz 7-9 bis
Sentier de la Gare 2
Verdeaux 7 bis

Lavaux

Chexbres

Grand-Rue 2

Cully

Colombaires 59
Colombaires 71
Colombaires 73

Lutry

Petite-Corniche 15-17-19

Savigny

Union 13-25
Verne 2-4
Verne 5-7
Verne 9-11

Morges

Bussigny-près-Lausanne
Alpes 23-31
Cigogne 2-3, Industrie 12-16
Riant-Mont 3, Roséaz 26
Riettaz 7 à 15

Chavannes-près-Renens

Gare 54-56-58-60
Maladière 4
Plaine 12-18
Tilleul 6-8

Écublens

Croset 12 C-D
Croset 13 A-B-C-D-E-F
Croset 15 A-B-C-D-E-F
Croset 17 B
Croset 17 C
Croset 17 E
Epenex 10-12
Neuve 83
Neuve 85
Neuve 89
Stand 15 A-B-C
Vallaire 6-8

Morges

André 8
Bochet 12-14
E.-Kupfer 10-12
Gare 11 B
Gare 17
Gare 27-29
Grosse-Pierre 2
Grosse-Pierre 8
Saint-Louis 4-6
Marcelin 15
Moulin 3-5
Moulin 11-13
Résidence de la Côte 70-80
Sablons 15-17
Vogeaz 9-11
Warnery 6-6 bis

Préverenges

Genève 64 A-B
Taudaz 1
Taudaz 5
Venoge 2-4

Saint-Prex

Penguey 5

Saint-Sulpice

Vallaire 1
Venoge 7

Tolochenaz

Saux 6 A
Saux 6 B

Moudon

Moudon

Cerjat 7
Cerjat 13
Cerjat 15
E.-Burnand 20

Nyon

Gland

Molard 2-4

Nyon

Eysins 12
Eysins 14-16-18
Eysins 42
Fontaines 6 C-D / 8
Gare 36
Juste-Olivier 7
St-Cergue 22
Tattes-d'Oie 85

Orbe

Bavois

Les Gubières 9-11-13

Chavornay

Grand-Rue 87
Jura 34

Orbe

Chantemerle 7-9
Chantemerle 11
Covets 19
Plamont 2-2 bis
Plamont 5
Plamont 7

Vallorbe

Mont-d'Or 14-16-18

Oron

Oron-la-Ville

Flon 3

Payerne

Payerne

Favez 22-24-26
Temple 6
Temple 19

Rolle

Mont-sur-Rolle

Fauvette 3

Perroy

Gare 2

Rolle

Gare 11-13-15
Général-Guisan 42-44
Pré-du-Gaud 2
Pré-du-Gaud 4

La Vallée

Le Sentier

Neuve 15

Vevey

Blonay

Brent 17

Chernex

Fontanivent 36-38

Clarens

Vaudrès 26-28
Vergers 1, Léman 2-4

La Tour-de-Peilz

Béranges 18
Clos d'Aubonne 17
E.-Müller 19
Levant 22
Sully 25

Montreux

Alpes 5, Paix 8
Industrielle 27-29
Lac 4-6

Saint-Légier

Deux-Villages 66

Vevey

Blanchoud 2-4
Chenevières 21
Communaux 6
Deux-Marchés 9
Général-Guisan 61 A-B,
Nestlé 28-30 (participation)
Henri-Plumhof 9
Jardins 1-3
Louis-Meyer 9 A-B-C-D/21 A-B-C-D,
Veveyse 4
Marronniers 20-22-24-26
Midi 33
Paderewski 25
Rousseau 9
Tilleuls 1
Union 24-26, Général-Guisan
39-41-43

Yverdon

Yverdon-les-Bains

Chaînettes 25
Châtelard 11-13
Entremonts 24-26-28
Fleurettes 9
Fleurettes 20-38
Haldimand 19 B
Hôpital 18-28
Hôpital 30-32
Moulins 99
Prairie 12-13-14
Rousseau 8

Hors Canton

Genève

World Trade Center (participation)

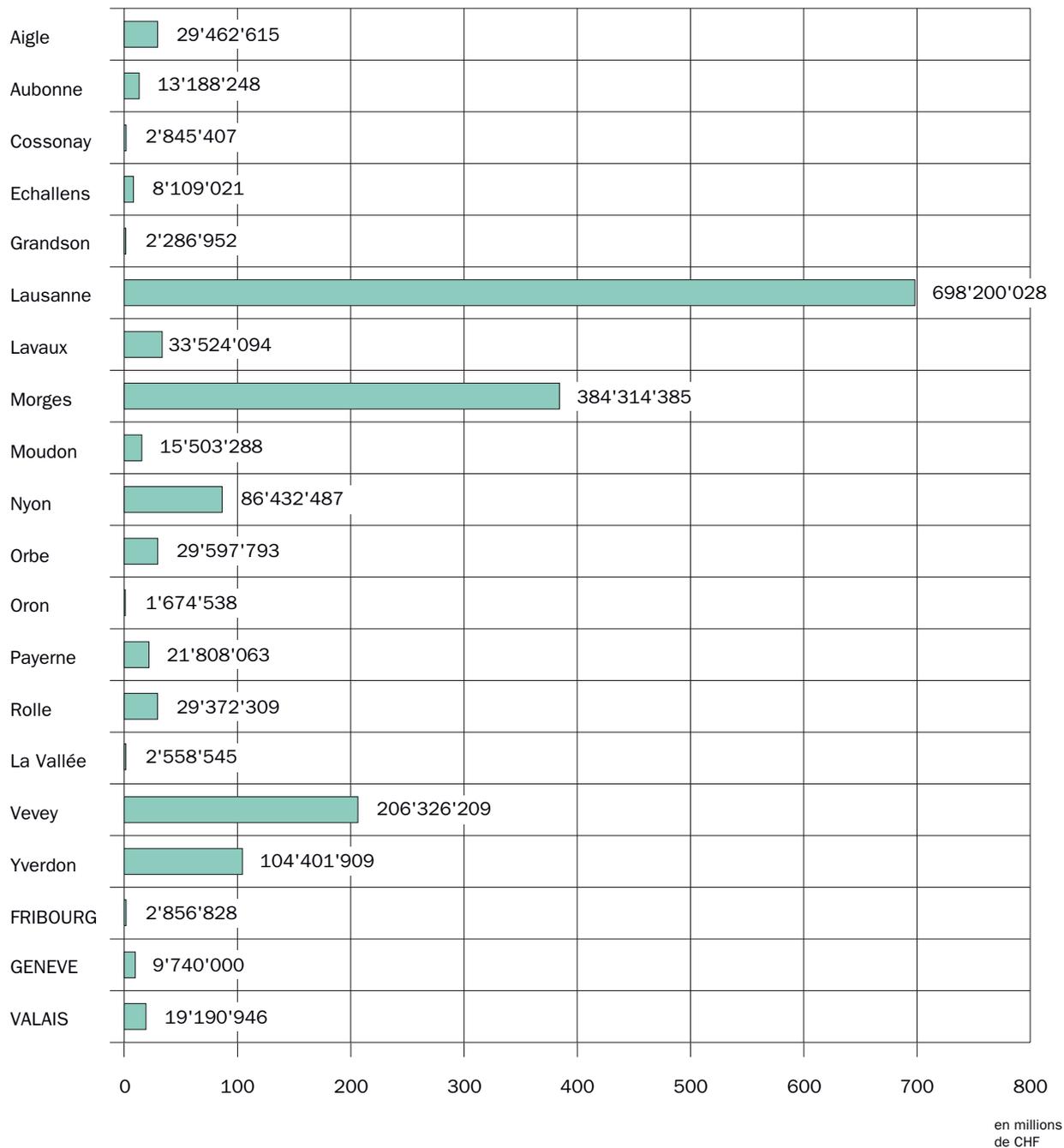
Martigny

Finettes 32-36

Marly

Union 2

Valeurs au bilan par district





**CAISSE DE PENSIONS
DE L'ETAT DE VAUD**

Rapport de l'organe de contrôle



■ Ernst & Young SA
Audit
Place Chauderon 18
Case postale
CH-1002 Lausanne

■ Téléphone +41 58 286 51 11
Téléfax +41 58 286 51 01
www.ey.com/ch

Au Conseil d'administration de la
Caisse de pensions de l'Etat de Vaud, Lausanne

Lausanne, le 17 avril 2007

Rapport de l'organe de contrôle

En notre qualité d'organe de contrôle, nous avons vérifié la légalité des comptes (bilan, compte d'exploitation et annexe), de la gestion et des placements ainsi que des comptes de vieillesse de la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2006.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, de la gestion et des placements ainsi que des comptes de vieillesse incombe au Conseil d'administration alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

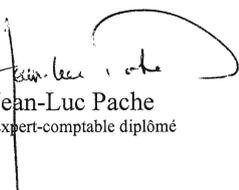
Notre révision a été effectuée selon les Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la comptabilité, à l'établissement des comptes annuels, aux placements et aux principales décisions en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. La vérification de la gestion consiste à constater si les dispositions légales et réglementaires concernant l'organisation, l'administration, le prélèvement des cotisations, le versement des prestations ainsi que les prescriptions relatives à la loyauté dans la gestion de fortune sont respectées. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes annuels, la gestion et les placements ainsi que les comptes de vieillesse sont conformes à la loi fédérale suisse sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité et à la loi du 18 juin 1984, état au 1^{er} janvier 2006 compte tenu des nouvelles du 24 novembre 2003, du 9 novembre 2004 et du 4 octobre 2005 sur la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Ernst & Young SA


Florian Magnollay
Expert-comptable diplômé
(responsable du mandat)


Jean-Luc Pache
Expert-comptable diplômé

Annexe:

- Comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe)

■ Succursales à Aarau, Baden, Bâle, Berne, Genève, Lausanne, Lucerne, Lugano, St-Gall, Zoug, Zurich.
■ Membre de la Chambre fiduciaire



**CAISSE DE PENSIONS
DE L'ETAT DE VAUD**

Appendice

Prestations mensuelles en cours au 1er janvier 2007

Pensions mensuelles

(2006)	2007		Base en CHF	Allocation en CHF	Total en CHF
(1957)	1993	pensions d'invalidité définitive	3'571'648.85	342'226.65	3'913'875.50
(35)	35	pensions d'invalidité temporaire	65'033.50	820.25	65'853.75
(6767)	7056	pensions de retraite	22'475'114.90	2'099'179.20	24'574'294.10
(1875)	1917	pensions de conjoint survivant	2'746'736.75	878'851.55	3'625'588.30
(1032)	1040	pensions d'enfant	589'797.65	21'777.90	611'575.55
(11666)	12041	pensions	29'448'331.65	3'342'855.55	32'791'187.20

Suppléments temporaires

(317)	339	suppléments «invalidité définitive»			155'692.05
(31)	34	suppléments «invalidité temporaire»			20'256.85
(1355)	1396	suppléments «retraite»			1'549'231.15
(1703)	1769	suppléments			1'725'180.05

Avances AVS

(401)	397	avances en cours de paiement			243'972.45
(397)	481	avances en cours de remboursement			190'188.85

Valeur en capital des pensions mensuelles

L'ensemble des pensions mensuelles au 1er janvier 2007, ainsi que celles qui en découleront, évalué selon les tables actuarielles éditées en 2000 par l'ancienne Caisse fédérale d'assurance, représente un capital s'élevant à :

Montants exprimés en CHF	
	Pensions mensuelles
- au taux de 0,0 %	6'984'914'711.00
- au taux de 4,0 %	4'604'828'350.00

Âge des assurés du plan de base à l'entrée dans la CPEV (rachat compris)

Entrée dans la CPEV à l'âge de	Effectif des hommes	Effectif des femmes	Effectif total
20 ans	922	1893	2815
21	353	663	1016
22	1083	1439	2522
23	782	1206	1988
24	600	1049	1649
25	612	703	1315
26	550	709	1259
27	615	682	1297
28	579	632	1211
29	403	571	974
30	421	509	930
31	406	509	915
32	351	473	824
33	342	455	797
34	316	473	789
35	298	435	733
36	284	422	706
37	218	392	610
38	210	385	595
39	158	390	548
40	155	329	484
41	128	308	436
42	111	287	398
43	119	292	411
44	100	241	341
45	71	187	258
46	76	189	265
47	63	166	229
48	46	131	177
49	60	122	182
50	40	89	129
51	29	95	124
52	20	59	79
53	23	50	73
54	19	34	53
55	10	34	44
56	22	32	54
57	16	30	46
58	9	19	28
59	19	8	27
60	9	15	24
61	12	7	19
62	8	6	14
63	5	3	8
65		1	1
66	1	1	2
Total	10'674	16'725	27'399
Âge moyen à l'entrée* :	29.07	30.04	30.00
2005	30.05	31.03	30.11

* Les âges mentionnés sont indiqués en années et mois, par exemple 31.03 se lit 31 ans et 3 mois.

Âge des assurés du plan de base au 1er janvier 2007

Âge	Hommes	Femmes	Effectif total
20 ans		2	2
21	1	4	5
22	20	61	81
23	43	166	209
24	81	254	335
25	100	307	407
26	121	403	524
27	148	391	539
28	189	389	578
29	204	440	644
30	204	475	679
31	245	499	744
32	250	474	724
33	261	430	691
34	259	454	713
35	310	478	788
36	271	461	732
37	279	387	666
38	286	435	721
39	328	422	750
40	326	467	793
41	345	482	827
42	335	485	820
43	353	508	861
44	341	497	838
45	320	506	826
46	327	525	852
47	357	515	872
48	401	525	926
49	374	519	893
50	325	479	804
51	361	456	817
52	348	476	824
53	312	474	786
54	329	453	782
55	304	410	714
56	310	390	700
57	257	362	619
58	243	318	561
59	230	312	542
60	174	223	397
61	160	168	328
62	102	128	230
63	84	84	168
64	43	26	69
65	9	4	13
66	2	1	3
67	1		1
69	1		1
Total	10'674	16'725	27'399
Âge moyen* :	44.08	42.07	43.05
1.1.2006	44.07	42.07	43.05

* Les âges mentionnés sont indiqués en années et mois, par exemple 31.3 se lit 31 ans et 3 mois.

Appendice D

Effectif et structure d'âges des assurés du plan de base par fonction au 1er janvier 2007

		20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55-59	60-64	65 et plus	Effectif total	Age moyen*
Gardiens-geôliers	H		9	50	77	56	31	25	16	7		271	41.07
	F	1	7	2	4	5	5	3	1			28	39.00
Infirmiers	H	13	104	109	76	84	58	53	37	6		540	39.03
	F	116	506	431	329	374	378	266	218	78	1	2'697	40.00
Éducateurs	H		1	1	3	3	2	3	2	1		16	44.11
	F	2	30	40	20	22	25	30	12	4		185	40.09
Enseignants primaires	H	12	122	170	135	137	194	266	119	16		1'171	43.07
	F	164	638	674	476	597	789	810	464	108	1	4'721	42.04
Gendarmes	H	22	77	102	89	89	93	80	30			582	40.01
	F	8	14	12	1	1						36	28.11
Police de sûreté	H	5	12	19	38	52	42	32	17			217	43.00
	F	1	11	14	5	2		1	1			35	32.10
Professeurs-assistants	H			9	14	24	20	11	7	9		94	46.00
	F		1	4	8	9	6	5	1	3		37	44.03
Personnel administratif	H	70	235	346	445	558	588	526	496	239	5	3'508	45.03
	F	149	473	682	800	814	760	713	628	280	2	5'301	43.05
Enseignants professionnels	H	1	60	94	142	142	134	146	121	63		903	45.04
	F	3	49	73	70	75	80	66	51	14		481	43.00
Enseignants secondaires	H	2	72	174	216	229	259	239	200	73	1	1'465	45.05
	F	10	78	240	232	273	270	229	236	56	1	1'625	44.07
Pasteurs	H		2	11	15	21	41	41	35	16	1	183	49.05
	F		2	6	12	18	24	18	11	5		96	46.08
Cantonniers	H	2	8	14	37	46	44	42	36	20		249	46.10
	F	1										1	23.01
Ouvriers	H	16	44	100	155	215	220	156	166	61	2	1'135	45.08
	F	11	57	93	152	179	163	130	106	53		944	44.06
Personnel de laboratoire	H	2	16	16	11	11	16	20	7	1		100	41.04
	F	21	63	59	67	64	75	57	54	21		481	42.02
Préfets, présidents de tribunaux	H				2	4	6	3	10	6		31	52.11
	F		1		3	3	6	5	3	5		26	49.09
Professeurs à l'Université	H			4	19	29	31	32	45	45	4	209	52.02
	F			2	4	3	9	5	6	2		31	48.07
Effectif par sexe	H	145	762	1'219	1'474	1'700	1'779	1'675	1'344	563	13	10'674	44.08
	F	487	1'930	2'332	2'183	2'439	2'590	2'338	1'792	629	5	16'725	42.07
Effectif global	:	632	2'692	3'551	3'657	4'139	4'369	4'013	3'136	1'192	18	27'399	43.05

* Les âges mentionnés sont indiqués en années et mois, par exemple 31.3 se lit 31 ans et 3 mois.

Effectif et degré moyen d'activité des assurés du plan de base par fonction au 1er janvier 2007

			Effectif total	Âge moyen*	Degré moyen d'activité	Nombre de postes à 100%
Gardiens-geôliers	:	H	271	41.07	100.00	271.0
		F	28	39.00	97.50	27.3
Infirmiers	:	H	540	39.03	95.36	514.9
		F	2'697	40.00	83.17	2'243.1
Éducateurs	:	H	16	44.11	86.88	13.9
		F	185	40.09	66.78	123.5
Enseignants primaires	:	H	1'171	43.07	93.23	1'091.8
		F	4'721	42.04	76.11	3'593.4
Gendarmes	:	H	582	40.01	100.00	582.0
		F	36	28.11	93.06	33.5
Police de sûreté	:	H	217	43.00	99.98	216.9
		F	35	32.10	93.14	32.6
Professeurs-assistants	:	H	94	46.00	86.95	81.7
		F	37	44.03	91.51	33.9
Personnel administratif	:	H	3'508	45.03	94.21	3'304.7
		F	5'301	43.05	78.88	4'181.6
Enseignants professionnels	:	H	903	45.04	85.44	771.5
		F	481	43.00	70.87	340.9
Enseignants secondaires	:	H	1'465	45.05	92.66	1'357.5
		F	1'625	44.07	77.26	1'255.5
Pasteurs	:	H	183	49.05	95.77	175.2
		F	96	46.08	71.30	68.5
Cantonniers	:	H	249	46.10	100.00	249.0
		F	1	23.01	100.00	1.0
Ouvriers	:	H	1'135	45.08	97.18	1'103.0
		F	944	44.07	76.53	722.4
Personnel de laboratoire	:	H	100	41.04	98.80	98.8
		F	481	42.02	81.47	391.9
Préfets, présidents de tribunaux	:	H	31	52.11	96.77	30.0
		F	26	49.09	83.65	21.8
Professeurs à l'Université	:	H	209	52.02	92.59	193.5
		F	31	48.07	84.87	26.3
Effectif par sexe	:	H	10'674	44.08	94.21	10'055.5
		F	16'725	42.07	78.31	13'097.1
Effectif global	:		27'399	43.05	84.501683	23'152.6
01.01.2006			26'622	43.05	84.889163	22'599.2

* Les âges mentionnés sont indiqués en années et mois, par exemple 31.3 se lit 31 ans et 3 mois.

Âge de la retraite

a) Âge prévisible de la retraite

Au 1er janvier 2007, l'âge minimum prévisible de la retraite des 27'399 assurés présents du plan de base est le suivant :

Âge minimum de la retraite	Hommes	Femmes	Effectif total
57 ans	452	222	674
58 ans	460	1'681	2'141
59 ans	163	482	645
60 ans	1'727	2'260	3'987
61 ans	670	1'142	1'812
62 ans	7'196	10'933	18'129
63 ans	4	3	7
64 ans	1		1
65 ans		1	1
66 ans	1	1	2
Total	10'674	16'725	27'399
Âge moyen de la retraite* :	61.03	61.02	61.02
01.01.2006	60.11	60.11	60.11

b) Âge effectif de la retraite

Durant l'année 2006, 520 assurés ont pris leur retraite aux âges suivants :

Âge effectif de la retraite	Hommes	Femmes	Effectif total
56 ans		4	4
57 ans	25	28	53
58 ans	9	15	24
59 ans	4	13	17
60 ans	53	50	103
61 ans	22	19	41
62 ans	53	59	112
63 ans	27	22	49
64 ans	6	39	45
65 ans	36	17	53
66 ans	11	7	18
67 ans	1		1
Total	247	273	520
Âge moyen de la retraite* :	61.06	61.03	61.04
En 2005, 518 retraites :	61.01	60.09	60.11

* Les âges mentionnés sont indiqués en années et mois, par exemple 31.3 se lit 31 ans et 3 mois.

Âge des pensionnés au 1er janvier 2007

Âge	Retraités		Invalides définitifs		Conjoints survivants		Effectif total
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
20							0
21							0
22							0
23							0
24							0
25				1			1
26							0
27				1			1
28			1				1
29							0
30				2			2
31			1				1
32			1	2			3
33				6			6
34			5	6		2	13
35			1	4		1	6
36			3	10			13
37			1	8		1	10
38			3	4		1	8
39			4	4	1		9
40			8	9	1	1	19
41			6	16	1	3	26
42			1	11		4	16
43			6	20	4	2	32
44			5	18		4	27
45			9	22		5	36
46			6	27	1	4	38
47			13	22	2	5	42
48			17	20		6	43
49			10	27	1	9	47
50			11	26	3	5	45
51			8	30	1	5	44
52			19	25	3	3	50
53			17	35	2	9	63
54			14	36	5	17	72
55			22	35	4	11	72
56	1	3	22	43	2	15	86
57	13	17	25	56	4	17	132
58	39	40	24	40	5	21	169
59	53	48	23	52	5	22	203
60	79	85	33	57	7	17	278
61	123	111	23	53	1	27	338
62	156	133	35	41	3	15	383
63	170	160	33	52	7	24	446
64	165	201	33	50	9	30	488
65	194	189	29	36	5	29	482
66	190	159	12	37	2	36	436
67	193	153	14	37	2	25	424
68	168	163	21	30	4	36	422
69	154	141	18	36	4	42	395

Âge des pensionnés au 1er janvier 2007 (suite)

Âge	Retraités		Invalides définitifs		Conjoints survivants		Effectif total
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
70	135	121	17	22	5	42	342
71	136	113	18	19	2	46	334
72	155	115	8	26	5	48	357
73	151	112	23	27	3	46	362
74	131	120	13	14	2	54	334
75	141	109	19	19	3	53	344
76	142	84	18	12	2	56	314
77	119	98	14	7	4	71	313
78	121	93	8	21	5	63	311
79	88	85	10	6	3	71	263
80	109	79	4	12	5	64	273
81	78	92	6	7	2	65	250
82	83	60	9	2	3	67	224
83	73	65	8	5	1	67	219
84	65	62	2	5	1	66	201
85	67	61	1	4	1	54	188
86	65	45	3		1	66	180
87	52	33	3	1		49	138
88	29	28	2	2		41	102
89	33	33	1	2		47	116
90	23	18	1	4		44	90
91	19	18				28	65
92	17	14	2			22	55
93	9	11				29	49
94	10	6		1		16	33
95	4	1				17	22
96	7	3				4	14
97	3	1				9	13
98	1	2				13	16
99	1					3	4
100	2	2				1	5
101						1	1
102	2		1			1	4
103						1	1
104						1	1
Total	3'769	3'287	728	1'265	137	1'780	10'966
Âge moyen* :	71.11	71.05	62.01	59.05	64.07	76.03	70.03
01.01.2006	71.11	71.06	61.09	58.10	63.10	76.01	70.02

* Les âges mentionnés sont indiqués en années et mois, par exemple 31.3 se lit 31 ans et 3 mois.

Contact et information

Coordonnées de la CPEV

Caisse de pensions de l'Etat de Vaud
Rue Caroline 11
Case postale 288
1001 Lausanne
Tél. : 021 348 24 43
Fax : 021 348 24 99
info@cpev.ch



N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement supplémentaire, par écrit, par téléphone, ou en vous rendant directement à notre réception, rue Caroline 11, 4e étage, ouverte du lundi au vendredi de 8h à 11h45, et de 13h30 à 16h30.

Vous trouverez également de nombreuses informations à l'adresse <http://www.cpev.ch>. Sur ce site, vous pouvez notamment vous inscrire à une lettre d'information électronique qui vous tiendra informé de l'actualité de la CPEV et des dernières publications.

Coordonnées de la gérante

La CPEV est gérée par Les Retraites Populaires – Services aux Institutionnels, qui sont certifiées ISO 9001:2000.

Les Retraites Populaires
Rue Caroline 11
Case postale 288
1001 Lausanne
Tél. : 021 348 21 11
Fax : 021 348 21 69
<http://www.lesrp.ch>
info@lesrp.ch



Imprimé en mai 2007

cpev

www.cpev.ch

cpev

www.cpev.ch